Info Bulletin

VSAM
Verein Schweizer Armeemuseum
Association du musée suisse de l'armée
Associazione del museo svizzero dell'esercito
Associaziun dal museum svizzer da l'armada

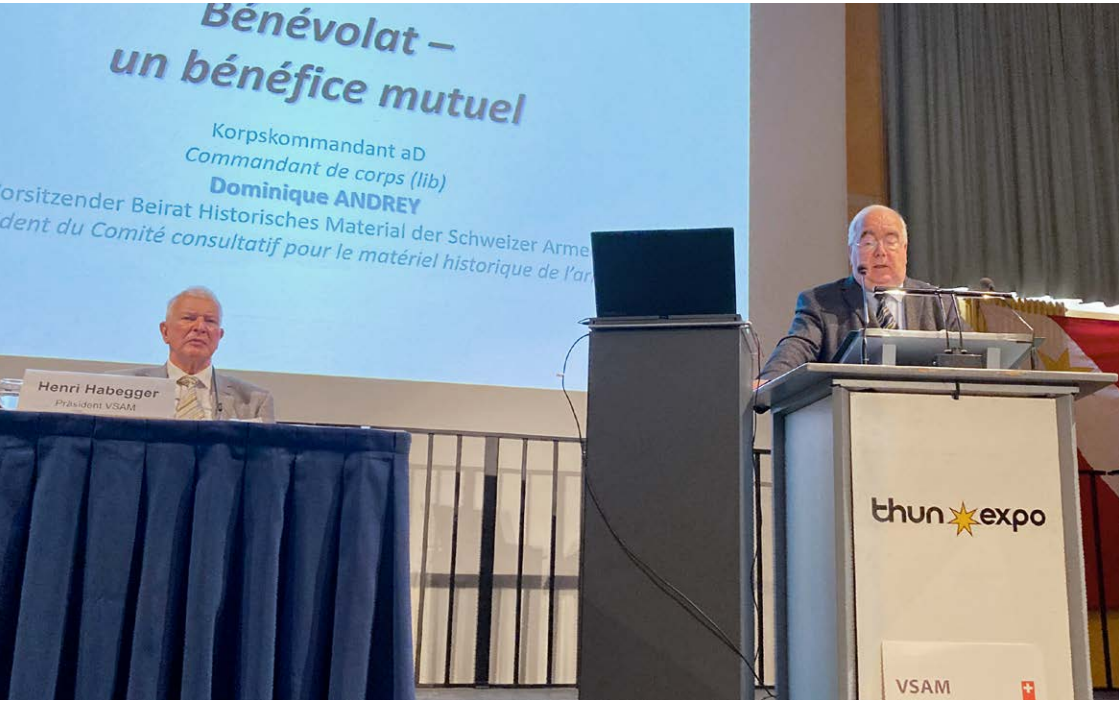

Rapport du président de la VSAM 3
Procès-verbal de la 44e assemblée des membres du 7 mai 2022 à Thoune 4
Bénévolat pour notre patrimoine historique – un bénéfice mutuel 11
In memoriam Hansruedi von Gunten 17
La Fondation HAM cherche des bénévoles 19
La Garde du général au cours de la Seconde Guerre mondiale 22
Histoire de la graduation du cercle pour les instruments de pointage et de mesure dans l'armée suisse 26
Réaffecter l'arsenal au lieu de le démolir 44

2|22

www.armeemuseum.ch

La Fondation HAM recherche des bénévoles

En pages 19-21 de ce bulletin d'information, vous trouverez différentes annonces pour des collaborateurs bénévoles auprès de la Fondation HAM.

IMPRESSUM

Bulletin des membres de l'Association du musée suisse de l'armée.
Le bulletin contient également les communications de la Fondation Matériel historique de l'armée suisse.
Éditeur : Association du musée suisse de l'armée, 3600 Thoune
Rédaction : Hugo Wermelinger, hugo.wermelinger@armeemuseum.ch
Mise en page et impression : Ilg AG, Wimmis
Photo de couverture : L'allocution de Dominique Andrey à l'occasion de l'assemblée des membres de la VSAM. Voir l'article en page 11. Photo : Hans Rudolf Schneider.

Rapport du président de la VSAM

Chers membres, donateurs et destinataires de l'information de l'Association du musée suisse de l'armée,
Depuis mon rapport annuel publié dans le bulletin d'information 1/22, notre 44e assemblée des membres a eu lieu le 7 mai à Thoune. Vous trouverez le procès-verbal de cette assemblée des membres dans le présent bulletin d'information 2/22. À cette occasion, le président du Comité consultatif du matériel historique de l'armée suisse, le commandant de corps (lib) Dominique Andrey, a honoré les membres et invités présents d'un exposé intitulé « Bénévolat – un bénéfice mutuel » reprenant ses réflexions sur ce sujet. Nous avons le plaisir de vous présenter les points essentiels de ces réflexions dans le présent bulletin d'information.

En annexe de ce bulletin d'information, vous trouverez l'annonce de notre tout dernier livre paru en version allemande et française et rédigé par les auteurs Nik Oswald et Christoph Zimmerli, qui s'intitule *Der Jeep erobert die Schweizer Armee (La Jeep à la conquête de l'armée suisse).* Grâce à la bienveillance des services fédéraux et de la Fondation HAM, un vernissage du livre consacré à cet aspect particulier des véhicules aura lieu au sein de la collection de véhicules de la Confédération à Berthoud le 3 septembre 2022. À cette occasion, les membres de la grande communauté de propriétaires et fans de Jeep pourront même venir à Berthoud avec leurs véhicules Jeep et visiter l'impressionnante collection de véhicules de Berthoud. Vous trouverez également en annexe l'invitation à ce vernissage de livre particulier.

Règlement de la situation entre la VSAM et la Fondation HAM
En guise de premiers résultats des entretiens directs entre les présidents des deux organisations, nous publions dans ce bulletin d'information l'annonce lancée par la Fondation HAM pour des projets d'engagements bénévoles concrets et espérons qu'elle suscitera l'intérêt des membres et donateurs de l'Association du musée suisse de l'armée. Il va de soi que nous vous serions aussi reconnaissants de bien vouloir diffuser ces annonces parmi vos cercles de connaissances.
Dès que les dispositions encore à prendre par l'état-major de l'armée mentionnées dans le procès-verbal de l'assemblée des membres l'auront été, nous nous lancerons dans la suite des entretiens, en collaboration avec la Fondation HAM.

Henri Habegger
Président de l'Association
du musée suisse de l'armée

Procès-verbal de la 44e assemblée des membres du 7 mai 2022 à Thoune

1. Accueil

Le président Henri Habegger ouvre à 10h la 44e assemblée des membres de l'Association du musée suisse de l'armée dans l'ancien manège de Thoune-Expo et souhaite la bienvenue aux quelque 115 membres de l'association et invités, 102 étant habilités à voter. Sont entre autres présents le commandant de corps à d Dominique Andrey, président du Comité consultatif HAM du DDPS, le colonel EMG Jean-Michel Charmillot, chef de l'Office central du matériel historique de l'armée, et son suppléant Thomas Egger, le colonel EMG Hansjörg Diener, commandant de la place d'armes de Thoune, et Rolf Burren, chef du centre logistique de Thoune. Sont également présents les anciens présidents de l'association Ueli Augsburger, Arthur Liener et Paul Müller.

Claude Bruchez officie en tant qu'interprète pour les participants de langue française.

L'assemblée observe une minute de silence pour honorer la mémoire des membres décédés de l'association.

2. Élection des scrutateurs

Messieurs Alfred Maag et Christian Wyss sont élus comme scrutateurs.

3. Procès-verbal

Procès-verbal de l'assemblée des membres organisée par écrit de l'année 2021

Le procès-verbal des votes publié dans le bulletin d'information 2/2021 est adopté sans discussion.

4. Rapport annuel VSAM 2021

Henri Habegger passe en revue le rapport annuel 2021 publié dans le bulletin d'information 1/22. L'année a été marquée par la crise du coronavirus, raison pour laquelle il a fallu renoncer largement aux manifestations publiques en présentiel. Le comité a toutefois poursuivi sans relâche les travaux liés aux projets.

Le comité VSAM s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice sous revue. Hansueli Haldimann, vice-président de la Fondation HAM, a également pris part à chacune de ces réunions. Le vice-président de la VSAM, Adrian Muther, a représenté l'association aux réunions du Conseil de fondation HAM. Henri Habegger a dirigé les activités commerciales avec le soutien de Florence Balmer, Adrian Muther et Franz Fusco. Jürg Burlet a encadré le domaine de l'expertise du matériel historique. Le domaine des timbres des soldats et le projet de cartes postales militaires ont été dirigés respectivement par Peter Blaser et Jürg Tschabold. Les contacts avec les membres de langue française et italienne ont été confiés respectivement à Marc-Philippe Muller et Marco Talleri. La communication a été confiée à Hugo Wermelinger, soutenu par le collaborateur externe Hans Rudolf Schneider. Les finances étaient sous la responsabilité de Sascha Burkhalter. Pour l'administration, Henri Habegger a pu compter sur le soutien de Christina Moser et Florence Balmer.

Le montant de 5000 francs budgétisé pour la Fondation HAM n'a pas été prélevé.

Comme prévu, le bulletin d'information est paru à trois reprises. Outre des informations sur la vie associative, il a apporté de précieuses contributions sur le matériel historique de l'armée et sur l'histoire militaire.

Avec le recensement et le catalogage systématiques de tous les timbres des soldats suisses connus, leur regroupement dans une collection de la Confédération et la publication numérique prévue d'un catalogue complet, la VSAM est devenue une instance nationale de premier plan. Il n'existe pas dans le domaine public d'autre collection de timbres des soldats suisses qui fasse l'objet d'un suivi actif. Comme la Fondation HAM n'est pas active dans ce domaine conformément au concept de collection, la question se pose de savoir s'il convient de conclure une convention de prestations séparée avec l'Office central du matériel historique de l'armée ou un autre service fédéral. La 4e bourse des timbres des soldats s'est déroulée avec succès le 10 octobre à Thoune.

L'association est en possession d'une collection de plus de 5000 cartes postales militaires. Les travaux de publication numérique de ces œuvres ont été entamés.

Au niveau des publications, nous avons connu un revers en raison du décès de Jürg Trick en septembre 2021. Son récit sur les troupes du génie en Suisse était très avancé. Arthur Liener s'est déjà déclaré prêt à nous soutenir pour achever cet ouvrage. Un autre ouvrage de Jürg Trick consacré à l'histoire des véhicules de l'armée tirés par des chevaux n'en était encore qu'à ses débuts. Pour celui-ci, nous sommes à la recherche d'un auteur pour lui succéder.

Le livre intitulé *Der Jeep erobert die Schweizer Armee (La Jeep à la conquête de l'armée suisse)* des deux auteurs Nik Oswald et Christoph Zimmerli sera imprimé prochainement. Grâce à de nombreux sponsors et à notre membre de l'association et traducteur Antoine de Courten, une version française séparée peut voir le jour. L'ouvrage sera présenté le 3 septembre 2022 dans le cadre d'un vernissage au sein de la collection de véhicules de la Confédération à Berthoud.

Un autre ouvrage consacré à l'histoire peu connue du détachement de protection du Conseil fédéral est en cours de rédaction auprès d'une équipe d'auteurs et devrait paraître à l'automne de cette année.

Les conférences publiques ont dû être annulées en 2021 en raison du coronavirus. La conférence sur les camions-grues et remorqueurs a été réalisée sous forme d'une vidéo complétée par deux articles parus dans les bulletins d'information 2/21 et 3/21.

L'an dernier, la base de connaissances a été complétée par quelque 1500 aquarelles du peintre Adolf Pochon ainsi que 2 publications de Jürg A. Meier sur le manuscrit sur les uniformes Streuli 1798-1800 et sur la garde municipale de Berne jusqu'en 1798. En 2022, un ouvrage complet du brigadier à d Jürg Keller sur l'histoire de l'armée suisse devrait être mis en ligne. Il est subdivisé en époques et présente, pour chacune d'entre elles, le contexte lié à la politique de défense, l'organisation de l'armée et l'armement, ainsi que les engagements de l'armée. Une actualisation de toute la liste de règlements est en cours.

La présence en ligne de la VSAM entraîne aussi une hausse des demandes, tant de la Suisse que de l'étranger. Grâce à nos connaissances spécialisées et à notre réseau, nous pouvons apporter une aide précieuse pour identifier des objets historiques de toutes sortes, reconnaître

des personnes sur d'anciennes photos et déterminer leur nationalité, leur arme, leur grade militaire ou l'époque des clichés, ainsi que pour effectuer des recherches de sources ou de personnes de contact.

En plus des cotisations des membres, le Shop de la VSAM constitue un élément de financement important et un facteur à ne pas sous-estimer pour la notoriété de la VSAM. L'assortiment comprend des insignes de l'armée qui ne sont plus utilisés, des livres, des livres anciens et des règlements. Les ventes ont lieu lors d'événements, par Internet et, uniquement sur rendez-vous, dans les locaux du shop. Les membres de l'association bénéficient d'un rabais de 10 % sur les insignes et règlements.

La réalisation du DEVA a entraîné le retrait de 1700 insignes. Ils ont été triés et inventoriés au cours de l'année écoulée et sont à présent préparés pour être intégrés à l'assortiment de vente.

En raison de changements intervenus au sein du personnel du DDPS et de l'audit de gestion en cours par le Contrôle fédéral des finances, la nouvelle réglementation de la collaboration entre la VSAM et la Fondation HAM a pris du retard.

Le président résume l'état d'avancement actuel comme suit :

La Fondation HAM estime que pour elle, les activités de la VSAM ne sont importantes que concernant le bénéfice pendant l'année en cours et à venir. Autrement dit, seul le recours à des bénévoles est profitable pour la fondation. Il va de soi que nous nous sommes déjà déclarés prêts à solliciter nos membres pour un tel travail bénévole selon les souhaits de la Fondation HAM, comme nous l'avons déjà fait par le passé dans notre bulletin d'information. Actuellement, les besoins de la Fondation HAM sont les suivants :

– soutien au déplacement de véhicules ;
– nettoyage et entretien (système de parrainage) ;
– projets de numérisation ;
– recherche de matériel de cuisine et de restauration ;
– recherche de matériel sanitaire.

Vous trouvez cet appel dans ce bulletin d'information en pages 19-21.

La VSAM est d'avis, et s'est d'ailleurs entretenue le 7 avril à ce sujet avec le président de la Fondation HAM, que les activités de la VSAM en matière de

– publications et bulletin d'information,
– base de connaissances,
– conférences,
– soutien financier de la Fondation HAM,
– communication des renseignements

concordent avec les objectifs supérieurs du concept de collection de la Fondation HAM et sont par conséquent importantes pour le matériel historique. Reste à espérer que les responsables de la Fondation HAM seront ouverts aux arguments de la VSAM au cours des débats à venir et qu'ils intègreront dans leurs travaux les résultats des activités mentionnées.

Quoi qu'il en soit, des décisions d'instances supérieures (Office central du matériel historique de l'armée et Comité consultatif) seront nécessaires.

La VSAM a en outre formulé des demandes au DDPS concernant des points qui ne relèvent pas des compétences décisionnelles de la Fondation HAM. Il s'agit du règlement du cadre juridique pour les activités commerciales de la VSAM ainsi que de l'utilisation des infrastructures de la Confédération (poursuite de l'occupation des locaux du DDPS par la VSAM, confirmation de l'autorisation du 29 mars 1996 concernant la vente d'insignes et règlements obsolètes, soutien logistique par la Fondation HAM pour le transport en cas

d'événements de la VSAM, élaboration d'une convention de prestations pour le domaine des timbres des soldats, y compris l'utilisation de locaux du DDPS).

Le chef de l'office central a marqué son accord pour que la convention de prestations du 1er janvier 2009 entre la VSAM et la Fondation HAM, considérée comme expirée par la fondation, reste d'application pendant une période transitoire. Reste à espérer que les réserves de la fondation vis-à-vis de la VSAM puissent être surmontées.

L'effectif des membres de la VSAM a diminué par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à environ 1700 membres. Les événements publics ont constitué précédemment une bonne opportunité de recrutement de membres, ce qui n'a malheureusement pas été possible l'année dernière. Il serait également souhaitable que la fondation approuve de nouveau pour ses événements le recrutement de membres pour la VSAM, qui est supprimé depuis plusieurs années.

Le rapport annuel de la VSAM pour l'année 2021 est approuvé à l'unanimité sans discussion.

5. Information sur les activités de la Fondation HAM

Hansueli Haldimann s'exprime au nom du président du Conseil de fondation empêché Urs Gerber et transmet ses salutations.

À la Fondation HAM également, les visites et visites guidées n'ont été possibles que de manière très limitée l'an dernier et le personnel a dû travailler en respectant les restrictions liées au coronavirus.

Après le concept de collection du 1er janvier 2019, deux autres documents fondamentaux, la vision et la stratégie, ont été approuvés l'an dernier sous la conduite du président du Comité consultatif. C'est ainsi que 2021 fut la première année au cours de laquelle la Fondation HAM a pu travailler avec des documents normatifs généraux cohérents depuis sa création. La convention de prestations 2021-2024 entre la fondation et l'office central a pu être signée mi-2021. La convention d'objectifs 2022 a été négociée avec l'office central. Le premier objectif intermédiaire important, à savoir l'enregistrement des stocks existants, a pu être achevé en 2021. À présent, la deuxième étape importante de l'inventaire, qui est également plus complexe, peut débuter.

Une étape importante a également été atteinte grâce au contrat de donation de la VSAM à la Confédération en septembre 2020. Ainsi, les rapports de propriété du stock actuel sont réglés de manière définitive, ce qui facilite à coup sûr considérablement la poursuite et la consolidation de la collection. La Fondation HAM tient à adresser un grand merci à la VSAM à cet égard.

Le président du Conseil de fondation a clairement défendu la position selon laquelle les rapports jusqu'à présent difficiles entre la fondation et l'association de soutien, la VSAM, devaient être établis sur de nouvelles bases et orientés vers l'avenir en tenant compte des dispositions supérieures et des conditions-cadres. Si le cadre juridique pour les activités commerciales de la VSAM ainsi que pour l'utilisation des infrastructures de la Confédération fait l'objet d'une nouvelle réglementation, le nouvel accord de collaboration pourra enfin être élaboré, ce qui ne sera pas facile au vu des importantes divergences d'opinion.

Pour conclure, Hansueli Haldimann présente plusieurs exemples du travail concret de la fondation au cours de l'année écoulée.

Le rapport annuel 2021 de la Fondation HAM peut être téléchargé sur www.stiftung-ham.ch. Le site permet aussi d'effectuer une visite virtuelle du domaine des uniformes et de l'habillement personnel.

6. Finances

Les comptes annuels 2021 ont été publiés dans le bulletin d'information 1/22 avec l'invitation. En sa séance du 7 février 2022, le comité a approuvé les comptes présentés à l'assemblée de ce jour. Ces comptes sont présentés par Sascha Burkhalter, le caissier.

Compte de résultat du 1er janvier au 31 décembre 2021

Les recettes des comptes annuels 2021 s'élèvent à 80 811.50 francs et sont par conséquent supérieures au budget. En raison des deux rappels pour des cotisations de membres encore dues des années précédentes, les recettes des cotisations des membres ont été exceptionnellement plus élevées. Outre de nouveaux membres, nous avons eu le plaisir d'accueillir quatre nouveaux membres à vie. La dissolution de legs inscrite au budget d'un montant de 5000 francs n'a pas eu lieu, le montant n'ayant pas été nécessaire. Avec un chiffre d'affaires de 53 840.96 francs, le Shop a réalisé un bénéfice de 6341 francs. Le chiffre d'affaires était inférieur par rapport à l'exercice précédent. Ces fluctuations du chiffre d'affaires s'expliquent notamment par des chiffres de vente plus élevés en cas de nouvelles parutions de livres.

Les dépenses totales se sont élevées à 66 195.99 francs et étaient nettement inférieures au budget ainsi qu'aux charges de l'exercice précédent. Les diminutions de frais ont essentiellement concerné le bulletin d'information, dont les coûts peuvent fortement varier en fonction de son ampleur et comprennent l'impression, la mise en page, les éventuelles indemnités pour les illustrations ainsi que les frais de traduction. La cotisation de 5000 francs à la Fondation HAM inscrite au budget n'a pas été sollicitée, ce qui explique également pour beaucoup la diminution des frais.

Les comptes annuels 2021 se clôturent donc sur un bénéfice de 14 615.51 francs.

Bilan au 31 décembre 2021

Le total du bilan s'élève à 290 774.21 francs. Les actifs se composent essentiellement de liquidités. Le stock de marchandises s'élève à 49 500 francs et est par conséquent nettement moins important que l'année précédente. Cette valeur englobe les stocks issus de la production de livres qui sont mis à l'actif au prix coûtant. Les réserves du Shop restantes ne sont en principe pas mises à l'actif. Le fonds figure également au bilan de l'association avec un franc symbolique.

Du côté des passifs, nous enregistrons des engagements envers des tiers à concurrence de 5351 francs. Des legs sans but assigné d'une valeur totale de 33 000 francs comptent parmi les actifs. L'an dernier, une contribution généreuse de 3000 francs a été reçue. Comme l'année précédente, il n'existe aucun autre engagement.

Fin 2021, le capital propre s'élève à 252 423.21 francs en tenant compte du bénéfice des comptes annuels 2021. L'Association du musée suisse de l'armée continue ainsi de présenter une structure financière très saine.

Rapport de révision

Les réviseurs des comptes confirment dans un rapport du 16 février 2022 l'exactitude des chiffres finaux et recommandent d'approuver les comptes annuels.

Décision
Le président soumet les propositions suivantes :
– Approbation des comptes annuels 2021 avec constatation d'un excédent de 14 615.51 francs à affecter au patrimoine de l'association.
– Prise de connaissance du rapport des réviseurs aux comptes pour les comptes annuels 2021.
– Décharge donnée au comité.
L'assemblée accepte ces propositions à l'unanimité.

7. Élections

Comité
Le mandat de trois ans est échu pour les membres suivants du comité : Henri Habegger, Christina Moser, Jürg Tschabold et Marc-Philippe Muller.

L'assemblée élit les personnes citées à l'unanimité pour un mandat supplémentaire en tant que membres du comité.

Président de la VSAM
Henri Habegger déclare qu'en 2019, il s'était rendu disponible comme président en tant que solution de transition. Son objectif premier était de régler la collaboration avec la fondation. Après le retard engendré par des motifs indépendants de notre volonté, il se rend disponible pour une réélection. Il espère toutefois qu'un successeur pourra être trouvé et introduit dans les deux années à venir. Il invite tous les membres de l'association à le soutenir dans la recherche d'un successeur. Même après l'élection d'un nouveau président, Henri Habegger continuera de se tenir à disposition en tant que membre du comité.

Sous la conduite de Sascha Burkhalter, l'assemblée élit Henri Habegger au poste de président de la VSAM sous les applaudissements.

Organe de révision
Le comité propose de réélire les deux réviseurs actuels, le colonel Rudolf K. Bolliger et le colonel EMG Daniel Schweizer.

L'assemblée approuve leur réélection à l'unanimité.

8. Programme d'activités 2022

Activités 2022
Henri Habegger explique le programme d'activités 2022 : nous continuerons à soutenir la Fondation HAM par la collaboration bénévole de nombreux membres de l'association. La cotisation à la Fondation HAM de 5000 francs inscrite au budget pour 2022 ne doit être versée, en totalité ou en partie, que sur demande de la fondation et après approbation du comité. Comme jusqu'à présent, nous planifions trois bulletins d'information. Nous planifions l'achèvement des projets de livres déjà mentionnés. Le 3 septembre aura lieu à Berthoud le vernissage du livre intitulé *Der Jeep erobert die Schweizer Armee (La Jeep à la conquête de l'armée suisse).* Nous allons poursuivre les travaux relatifs aux timbres des soldats et aux cartes postales militaire. Nous allons élargir l'offre dans la base de connaissances et dans le Shop. Nous planifions cinq conférences, une ayant déjà eu lieu. Nous serons présents avec un petit stand de vente et publicitaire lors de la 22e bourse suisse de Militaria à La Sarraz le 11 juin. Le 9 octobre aura lieu la 5e bourse des timbres des soldats. Les discussions portant sur la collaboration entre la VSAM et la Fondation HAM ainsi que celles sur les règlements en suspens entre la VSAM et le DDPS entreront dans une phase décisive à partir du milieu de l'année et se concluront, espérons-le, positivement.

Budget 2022
Sascha Burkhalter explique la proposition de budget. Les recettes sont estimées à 76 000 francs. Les cotisations des membres et les dons s'élèvent à 65 000 francs. Vu les évolutions actuelles du nombre de membres, nous continuons d'établir un budget prudent. L'effet unique engendré par les paiements de cotisations a posteriori ne se répètera pas au cours de cette année. Il est prévu que le montant actuel des cotisations des membres demeure inchangé dans les différentes catégories.
Nous estimons les dépenses à 75 500 francs, les différents postes se situant dans le cadre de l'exercice précédent. En matière de dépenses, les frais administratifs ont été maintenus à 14 000 francs, et les frais du bulletin d'information et des autres dépenses de communication ont été estimés à 46 500 francs. Ce montant dépend fortement du volume des contenus rédactionnels (notamment en ce qui concerne les frais de traduction). Les coûts restants évalués sont restés inchangés. Nous avons une nouvelle fois inscrit au budget une cotisation à la Fondation HAM d'un montant de 5000 francs, montant qui ne sera cependant versé qu'avec les réserves mentionnées ci-avant. Le budget prévoit un faible bénéfice de 500 francs.

Décision
Le comité soumet les propositions suivantes :
– Approbation du programme d'activités 2022
– Approbation de la cotisation des membres inchangée (40 francs pour les membres individuels, 200 francs pour les membres collectifs, 60 francs pour les membres familles, 50 francs (min.) pour les donateurs, 500 francs pour les membres à vie)
– Approbation de la cotisation de 5000 francs à la Fondation HAM avec les réserves mentionnées
– Approbation du budget 2022
Les propositions sont approuvées par l'assemblée des membres à l'unanimité.

9. Propositions émanant du cercle des membres

Aucune proposition n'a été présentée.

10. Divers

La prochaine assemblée des membres aura lieu le 29 avril 2023 dans l'ancien manège de Thoune-Expo.

Le président remercie tous les participants à l'assemblée de la confiance qu'ils accordent au travail de la VSAM. Il remercie également le comité, les collaborateurs bénévoles et appointés de la VSAM et de la Fondation HAM pour leur engagement, les autorités et tout particulièrement les services du DDPS (état-major de l'armée, base logistique de l'armée, centre logistique de Thoune, Office central du matériel historique de l'armée, Armasuisse et RUAG). Il adresse un merci particulier au président du Comité consultatif HAM du DDPS, Dominique Andrey, pour son engagement.
Fin de la 44e assemblée générale ordinaire : 12 h 15. Après l'assemblée générale, l'ancien commandant de corps Dominique Andrey s'adresse aux participants à l'assemblée avec un exposé intitulé «Freiwilligenarbeit – ein gegenseitiger Nutzen / Bénévolat – un bénéfice mutuel.» Le texte de l'exposé se trouve en pages 11-16 du présent bulletin d'information. L'apéritif est offert par notre membre Johannes Heiss. Le Shop de la VSAM est ouvert avant et après l'assemblée des membres et il suscite un intérêt soutenu.

L'événement organisé dans l'ancien manège se clôture par un repas de midi pris en commun.

Pour le procès-verbal :
Secrétaire de la VSAM
Hugo Wermelinger

Allocution prononcée par M. Dominique Andrey lors de l'assemblée 2022 des membres VSAM

Bénévolat pour notre patrimoine historique – un bénéfice mutuel

L'allocution de Dominique Andrey à l'occasion de l'assemblée des membres de la VSAM.
Photo : Hans Rudolf Schneider.

Nous – vous, moi, nos concitoyennes et concitoyens, de fait tous les habitants de Suisse – avons de la chance, beaucoup de chance ; mais nous n'en sommes souvent pas assez conscients !

Nous avons un pays magnifique, politiquement stable, socialement équilibré, économiquement prospère. Mais nous n'en sommes pas assez conscients ; notre société a tendance à l'individualisme et à l'égoïsme.

Nous avons un pays sûr, en interne et en externe, sachant rester – ou pour le moins ayant su rester – à l'écart des grandes violences du monde. Mais nous n'en sommes pas conscients ; notre société croit que c'est une chose évidente et acquise.

Nous avons une histoire militaire qui décrit plus les changements de doctrine, d'organisation et d'équipement que des batailles ou des tueries. Mais nous – à part quelques-uns – n'en sommes pas du tout conscients ; notre société pense même que cette histoire est à ranger aux oubliettes.

Nous avons de la chance, mais n'en sommes pas conscients. La chance n'est pas seulement une affaire de hasard ; elle doit se saisir et s'entretenir. Et cela, nous ne le faisons pas assez !

Si notre histoire récente – je dirai celle des 200 dernières années – n'est pas peuplée de guerres et de batailles, de victoires et de défaites, c'est une chance, certes ! Mais cette chance est le fruit de la volonté du pays de se protéger, de se défendre. C'est aussi le résultat des efforts et des sacrifices consentis par nos prédécesseurs. Ce qu'ils nous ont laissé, ce qu'ils nous ont légué, ce ne sont pas seulement l'indépendance et la sécurité, mais aussi des traces concrètes de ce qu'ils ont entrepris pour cela.

Et c'est une chance que de pouvoir regarder ces traces, de pouvoir contempler le chemin parcouru jusqu'à aujourd'hui, et si possible d'en tirer des enseignements pour aller de l'avant. C'est ce que l'Association du musée suisse de l'armée contribue à faire avec bonheur !

C'est un vrai patrimoine qui nous a été légué : non seulement la paix et la protection, mais aussi les moyens qui y ont servi. Il faut le connaître, l'entretenir, le transmettre !

Nous avons un remarquable patrimoine militaire

La collection du matériel historique de l'armée est une partie très tangible de ce patrimoine. Elle a pour objectif de rendre accessibles au public et à la postérité l'histoire et l'évolution technique de l'armée suisse.

– Cette collection, il faut la constituer. Il faut non seulement choisir les pièces les plus représentatives et dignes d'intérêt de ce qui constituait l'équipement de l'armée au fil des décennies, mais aussi régulièrement la compléter par les matériels fraîchement désaffectés.

– Cette collection, il faut l'entretenir. Il faut la protéger, il faut empêcher empoussièrement et dégradation, en langage militaire je dirais qu'il faut faire régulièrement son « service de parc ». Mais il faut aussi, ponctuellement, faire de la restauration, remettre en état des objets dont l'entretien a été trop longtemps négligé.

– Cette collection, il faut la documenter. Les objets seuls ne racontent rien ; ils doivent être enrichis de faits et d'informations qui puissent expliquer leur raison d'être et leur utilisation. Des aspects qui nous paraissent évidents de nos jours ne le seront peut-être plus dans quelques générations. Si nous voulons transmettre un patrimoine, il faut y joindre une notice d'explication, à défaut du mode d'emploi.

– Cette collection, il faut la mettre en valeur. Collectionner n'est pas une fin en soi ! Il ne s'agit pas d'acquérir un tableau à un prix de fou, pour l'enfermer dans le coffre-fort d'un port-franc. Il faut au minimum montrer les objets aux destinataires de ce patrimoine ; il faut si possible décrire leur emploi et leur fonctionnement ; il faut au mieux expliquer le contexte et le positionnement dans l'histoire et sur l'axe du temps.

→ Je suis certain de la nécessité de s'engager pour ces quatre aspects. Ils sont interdépendants pour l'existence et la pérennité de la collection. En effet, un objet tout seul ne s'explique pas ; il faut l'enrichir d'éléments informatifs, de commentaires et d'histoires. Tout comme un objet caché n'apporte rien ; il faut le montrer. Et seuls les objets que l'on montre peuvent stimuler les informations et justifier de leur présence et de l'existence de la collection. J'en suis persuadé, même si ce n'est pas l'avis de certains politiciens et de plusieurs pans de l'administration.

Cette collection, ce patrimoine est un legs à l'ensemble du pays, de manière permanente et durable, en constante évolution. Mais vous savez aussi bien que moi que notre population est constituée de plus de consommateurs que d'acteurs. Il faut donc qu'un petit nombre de personnes s'occupent concrètement de la chose…

Qui doit s'occuper de ce patrimoine ?

Nombreuses sont en Suisse les organisations qui préservent des éléments de ce patrimoine commun : cela va de la pièce d'artillerie individuelle aux gros ouvrages fortifiés dans les Alpes. Mais aucune n'est confrontée au volume et à la diversité de la collection du matériel historique de l'armée.

Qui peut, qui doit s'occuper de la constitution et de l'entretien de la collection ?

– Il faut des personnes qui ont la vue d'ensemble de ce qu'il faut choisir, de ce qu'il faut conserver, de ce qu'il y a à entretenir. Elles doivent pouvoir choisir judicieusement les objets représentatifs et dignes d'intérêts, sans péjorer la cohérence et la valeur de la collection. Elles doivent connaître l'histoire militaire et des systèmes d'armes, afin de désigner les objets nécessaires à son illustration.

– Il faut des personnes qui ont la connaissance suffisante des équipements, armes et systèmes pour en assurer correctement l'entretien courant. Elles doivent avoir une formation technique voire scientifique pour l'entretien spécialisé et les travaux de restauration. Alors qu'une dose de bonne volonté combinée à des directives précises peut suffire à réaliser de l'entretien simple.

– Et il faut des personnes qui ont de la patience et du temps, proportionnellement au volume de la collection. Car il faut beaucoup répertorier et inventorier les objets. Il faut beaucoup et souvent nettoyer et dépoussiérer les objets et surfaces. Il faut beaucoup des « petites mains » pour assurer la conciergerie de la collection.

→ Je suis persuadé que le facteur humain est et restera encore longtemps déterminant pour la sélection et l'entretien des objets de la collection ; il y a là un aspect de sensibilité propre à l'esprit humain. Et même si la technologie peut y contribuer de manière importante, elle ne remplacera jamais un processus fait par des êtres humains au profit d'autres êtres humains.

Qui peut, qui doit s'occuper de la documentation ?

– Il faut des personnes qui savent de quoi on parle, qui sont capables de trier et choisir l'essentiel dans la masse des informations, et qui sont à même de déceler les informations cruciales et les liens importants pour l'ensemble.

– Il faut aussi des personnes qui savent où chercher les informations, des personnes qui sont en réseau avec d'autres qui ont le savoir, des personnes qui ont une ouverture d'esprit pour chercher aussi ailleurs que dans les livres ou l'internet.

– Il faut surtout des personnes qui ont de l'intérêt pour rechercher, du temps pour collecter et de la facilité à rédiger ou à mettre en forme.

→ Je suis persuadé que le facteur humain est et restera encore longtemps déterminant pour l'établissement de la documentation relative aux objets. Et même si les méga-banques de données et l'intelligence artificielle vont progresser de manière toujours plus spectaculaire, elles devront encore être alimentées d'informations originales, donc humaines.

Qui peut, qui doit s'occuper de la mise en valeur ?

– Il faut des personnes qui savent montrer – car montrer, ce n'est pas seulement étaler ! –, des personnes qui savent choisir et mettre en exergue les objets représentatifs, des personnes faisant preuve d'ouverture à des formes modernes de présentation, des personnes qui ont des connaissances spécifiques pour cela.

– Il faut ensuite des personnes qui savent raconter, raconter les objets, raconter l'histoire des objets, raconter l'histoire autour des objets. Et la clé du succès de la narration, c'est – outre le contenu – la passion. Il faut être passionné pour bien raconter et pour captiver les auditeurs !

– Il faut aussi des personnes qui ont le temps d'accompagner et de commenter, de pouvoir sortir le cas échéant d'un schéma préparé. Il faut pouvoir faire du « sur mesure » ; c'est cela qu'attendent les visiteurs. Il faut pouvoir les guider, c'est-à-dire leur montrer le chemin, un chemin pas seulement physique à travers la collection mais aussi au long de l'histoire militaire.

→ Je suis persuadé que le facteur humain est et restera encore longtemps déterminant pour la mise en valeur des objets. Et même si les moyens audiovisuels sont en constante évolution, le choix narratif pour transmettre quelque chose à des êtres humains doit être conçu par d'autres êtres humains.

Parmi toutes ces personnes « qu'il faut » et que j'ai évoquées, vous avez certainement réussi à lire en filigrane votre profil personnel ! Mais il ne couvre probablement pas tout … Quand on sait le volume et la diversité – voire la complexité – de la collection, il nous faudrait pouvoir disposer de surhommes, ultrapolyvalents, ce qui n'est pas le cas – malgré l'admiration que j'ai pour ceux qui y travaillent ! Les personnes que j'ai évoquées doivent donc être nombreuses et variées.

Il y a bien assez de travail pour tous

En effet, pour assurer toutes ces tâches, il faut beaucoup de cerveaux agiles et de mains adroites. Mais on ne peut que difficilement trouver un profil standard de recrutement ; il faut constituer une équipe qui fait varier savoir et disponibilité. J'y vois des employés à plein temps, des experts selon les besoins et des bénévoles à temps partiel. C'est un tel patchwork qui est le mieux à même d'assurer les prestations. Laissez-moi donc vous expliquer ma vision, en gardant cependant à l'esprit un facteur crucial : tout ce monde doit avoir le même objectif !

Employés et bénévoles : ce sont d'abord des tâches complémentaires, et non pas parallèles.

– Il faut pouvoir assurer la continuité des dossiers, au fil des années et des décennies. Il faut avoir une connaissance de la collection ou de parties ciblées de celle-ci. Il faut avoir une connaissance des travaux en cours et à entreprendre. Et il faut faire l'apprentissage des tâches spécifiques.

– Il faut pouvoir assurer le maintien des connaissances pointues. Cela vaut aussi bien pour les employés que pour les bénévoles. Il faut toutefois faire la distinction entre activités de spécialiste et activités de généraliste. Et il faut pouvoir faire appel, se baser sur les connaissances professionnelles antérieures.

– Il faut pouvoir assumer la masse du travail à faire. Celle-ci est variable sur le cours de l'année ou selon les phases d'évolution de la collection. Le travail en retard est souvent difficile à rattraper, ou nécessite des ressources supplémentaires. Cela nécessite donc de savoir ce qu'on veut, ce qu'on doit entreprendre, et quand.

→ Je suis convaincu qu'une collection de l'ampleur de celle que nous avons doit fédérer beaucoup de forces. Et il est bien connu que l'union fait la force ! C'est l'union de tous ceux qui sont disposés, à des degrés divers de compétences et de disponibilité, à travailler à l'objectif commun de soigner et de transmettre le patrimoine. J'insiste sur le concept qu'il ne saurait être question de réserver la chose à un petit cercle exclusif ; il y a bien assez à faire pour toutes les personnes de bonne volonté !

Employés et bénévoles : ce sont aussi des défis à relever.

– Il y a tout d'abord le problème du transfert du savoir et du savoir-faire. On ne s'improvise pas spécialiste des armes et des uniformes ; c'est un apprentissage sur le long terme. Mais il faut surtout pratiquer, pratiquer – donc vouloir et pouvoir pratiquer – et pas seulement « à la carte ».

– Il y a le problème de la disponibilité. Cela concerne tout d'abord la relève : trouver suffi-

samment tôt des forces jeunes, vives et motivées ; cela touche aussi bien les employés que les bénévoles. Dans ce domaine, les bénévoles semblent avoir un avantage, puisqu'ils travaillent « sur appel » ; encore faut-il – et j'insiste – qu'ils puissent répondre présents en temps et en nombre.

– Et comme 3e défi, il y a celui de la collaboration entre employés et bénévoles. Il s'agit à la fois d'un état d'esprit et d'une volonté. Il s'agit de reconnaître de part et d'autre le savoir et le savoir-faire. Et il s'agit de faire usage de cette collaboration, et non pas seulement de la déclarer sur le papier ou de la décrier a priori. Et elle doit être quelque chose de stable et de fiable.

→ Je suis convaincu que les défis que je viens d'évoquer sont sérieux, mais qu'ils peuvent être surmontés. Mais il ne faut pas attendre d'être au pied du mur pour s'y attaquer ; il faut les aborder maintenant déjà, car vous n'êtes malheureusement pas éternels, contrairement au destin que nous souhaitons tous à la collection. Transfert du savoir, relève des effectifs, disponibilité à s'engager, processus de collaboration sont des choses à régler, vite et bien.

Employés et bénévoles :
c'est un bénéfice mutuel

– Il y a un partage des connaissances. Les uns et les autres savent beaucoup de choses, mais pas nécessairement les mêmes. La somme de ces connaissances est profitable à la collection ; l'échange des connaissances est enrichissant pour tous.

– Il y a une flexibilité des ressources humaines. On peut adapter les effectifs disponibles aux besoins variables. On peut faire appel à des connaissances spécifiques. On doit user de cette flexibilité, des deux côtés, mais ne pas en abuser ; le bénévolat doit pouvoir être fiable.

– Et finalement, dans cet aspect de bénéfice mutuel, il y a la possibilité d'assouvir la passion pour la chose. Les bénévoles sont passionnés par le matériel militaire historique, donc par la collection ou certaines parties ; j'espère qu'il en va de même pour les employés. Les activités de bénévolat leur permettent de s'engager au plus près de ces objets et d'y apporter, d'y augmenter leur savoir tout en produisant quelque chose de concret. La passion est toujours un facteur constructif et motivant … tant qu'elle ne se transforme pas en obsession !

→ Je suis convaincu qu'il y a autour de cette collection un bénéfice commun à retirer pour les salariés qui y travaillent à plein temps et pour les bénévoles qui y consacrent leur temps libre. Il en va aussi bien de l'union des capacités et forces de travail que de la passion à soigner et transmettre la collection.

Au bilan de ces considérations sur les employés et les bénévoles gravitant autour de notre collection du matériel historique de l'armée, j'espère que vous avez ressenti à quel point j'estime cette coopération comme nécessaire et profitable. Elle est nécessaire parce que les ressources financières ne sont pas suffisantes pour n'avoir que des employés salariés ; il faut le complément du bénévolat. Elle est profitable, car elle combine flexibilité, disponibilité et passion de la part des bénévoles ; … encore faut-il y faire appel.

Un patrimoine doit être soigné et transmis

Arrivé au terme de mes réflexions, j'en tire le résumé suivant :

1. La collection du matériel historique de l'armée est un patrimoine national de valeur, à soigner, à compléter et à transmettre ; il en va du respect à témoigner à nos prédécesseurs et de l'égard à accorder à nos descendants. Car je suis certain que nous – et nos compatriotes – devons savoir d'où nous venons, si nous voulons avoir une chance de savoir où nous allons. Et je vais continuer de m'engager dans ce sens.

2. Il y a beaucoup à faire et du travail pour beaucoup ; il ne faut négliger aucune ressource, ni bonne volonté. Car je suis persuadé que les ressources matérielles – même si elles venaient à augmenter – ne suffiront jamais ; les ressources humaines, avec leurs forces et leurs faiblesses, sont cruciales et incontournables.

3. La collaboration entre employés et bénévoles est indispensable ; c'est une question de survie pour le système en place et pour la collection. Car je suis convaincu qu'il n'y a pas seulement un aspect de ressources, mais bien la nécessité d'intégrer le savoir-faire et le vouloir-faire.

Au début de mon intervention, je vous parlais de chance. Eh bien, j'espère vous avoir convaincus que nous en avons une chance supplémentaire, magnifique : celle de pouvoir faire collaborer employés et bénévoles au profit de notre patrimoine commun – une chance de compréhension mutuelle, une chance de passion mutuelle, une chance de dynamique mutuelle. Mais je ne peux que le répéter : une chance, cela doit se saisir et cela doit s'entretenir !

Commandant de corps (lib) Dominique Andrey
Président du Comité consultatif
pour le matériel historique de l'armée

In memoriam Hansruedi von Gunten

C'est avec une grande tristesse que nous avons dû apprendre que notre collaborateur bénévole et énergique au cours de nombreuses années, Hansruedi von Gunten, nous a quittés le 22 avril 2022 peu après son 87e anniversaire. La célébration a eu lieu dans le strict cadre familial.

Nous perdons en Hansruedi un membre fidèle et un ami plein de charme et d'humour qui a porté, pendant plus de 17 ans, son concours et toute sa force créatrice aux objectifs et aux activités de l'Association du musée suisse de l'armée. Depuis que des locaux adéquats étaient disponibles en 2006 dans le bâtiment principal de l'ancienne Régie des chevaux, Hansruedi s'est jeté avec le feu sacré qui lui était propre sur les grandes collections inexploitées de notre documentation. Fort de son engagement, de ses connaissances profondes en tant qu'enseignant et bibliothécaire, de son savoir hors du commun et de son habileté artisanale, il a donné une structure à la vaste bibliothèque de la VSAM qu'il a également recensée dans une banque de données.

Les documents de base du DDPS servant à la constitution de la collection du matériel historique de l'armée et la création de la Fondation HAM, le 23 juillet 2008, ont permis d'établir une base contraignante pour la bibliothèque désormais en voie de mise en place.

Lorsque nous avons, en 2010, repris les stocks déposés aux Archives fédérales, ceux-ci contenaient également un ensemble important de timbres des soldats que Hansruedi s'empressa de traiter avec compétence. Peu de temps après, Hansruedi nous présenta son « collègue philatéliste » Peter Blaser ce qui conféra une toute nouvelle dimension à notre activité dans le domaine des timbres des soldats. Hansruedi prit également ce domaine en charge avec beaucoup de savoir-faire technique ce qui nous permit, suite à l'intégration entière de l'expert philatéliste Peter Blaser, d'initialiser le projet national et global des timbres des soldats. Grâce à ses excellentes relations et son engagement infatigable, Hansruedi était hautement apprécié dans les cercles des amateurs de timbres des soldats. Les bourses des timbres des soldats

organisées avec succès au cours des dernières années portent sa signature unique.

Suite à la décision de l'assemblée des membres du 28 avril 2012 de remettre les stocks de collections du matériel historique à la Confédération, il fut également procédé à la remise des fonds de bibliothèque à la Fondation HAM, ce qui représenta pour Hansruedi une séparation douloureuse de sa bien-aimée bibliothèque. Cette phase trouva son terme avec une lettre de remerciements du Président de la Fondation HAM et de l'Association du musée suisse de l'armée à l'attention de Hansruedi.

Par la suite, il voua son engagement infatigable et entier aux timbres des soldats. Des problèmes de santé ayant fortement limité sa mobilité au cours des dernières années, il déplaça une grande partie de ses activités dans sa maison du Rosenweg à Thoune. Par la suite, il participa néanmoins, chaque fois qu'il le pouvait, aux manifestations en compagnie de son épouse Therese.

Nous avons exprimé nos condoléances à son épouse Therese au nom de l'Association du musée suisse de l'armée. Nous tous, qui avons eu le privilège de collaborer avec Hansruedi et d'apprendre de lui, garderons de lui un souvenir reconnaissant et ému. Son savoir, sa nature ouverte et joyeuse et son esprit de camaraderie nous manqueront

Henri Habegger,
Andreas Laubacher, Peter Blaser

La Fondation HAM cherche des bénévoles

Conformément au souhait de la Fondation pour le matériel historique des forces armées suisses (Fondation HAM), nous publions ci-dessous son appel d'offres pour diverses fonctions de collaboration bénévole.

En contrepartie, la Fondation HAM offre:
– Une rétribution forfaitaire.
– Une introduction et une formation approfondies. Une tâche unique et durable dans un domaine de collection hors du commun.
– La coopération au sein d'une équipe de collaborateurs motivés.

Profil général des exigences
Vous êtes une personnalité fiable et consciencieuse, prête à un mode de travail structuré et conforme à des standards muséaux, sous la guidance d'un responsable technique.

– Communication ouverte et motivation à s'intégrer au sein d'une petite équipe très engagée.
– Bonne compréhension, sens des responsabilités ainsi que discrétion.
– Bonne condition physique.

On cherche des bénévoles pour un engagement à durée indéterminée dans les domaines suivants :

« Mouvoir » des véhicules (à pneus)

annuellement, selon entente

Vos tâches
Des activités intéressantes, exigeantes et stimulantes vous attendent dans un environnement muséal. À intervalles réguliers, vous mettez en marche tout un groupe ou tout un domaine de véhicules et procédez à des parcours de tests et de contrôles dans le périmètre alloué. Vous exécutez, sous la guidance d'un spécialiste, avant tout les travaux suivants :

– Mise en marche régulière et parcours de tests avec les véhicules attribués.
– Constatation d'éventuelles déficiences. Rechange et coordination avec les responsables techniques compétents.
– Proposition de mesures permettant de progresser.

Exigences particulières
Vous connaissez les performances techniques des véhicules et des groupes de véhicules et disposez des permis de conduire nécessaires. Idéalement, vous avez été actif dans ce domaine.

Nettoyage et entretien de véhicules (véhicules à pneus, chars, remorques et groupes électrogènes)

2 à 4 jours d'engagement par mois
ou selon entente

Vos tâches
Des activités intéressantes, exigeantes et stimulantes vous attendent dans un environnement muséal. Vous vous occupez de plusieurs unités ou véhicules isolés ou de tout un domaine technique (p. ex. tout le groupe M113). Vous exécutez, sous la guidance d'un spécialiste, avant tout les travaux suivants :

– Nettoyage régulier (intérieur comme extérieur) des véhicules ou d'un groupe de véhicules ainsi que de leur environnement immédiat (nettoyage du sol).

Exigences particulières
Vous avez « l'œil pour le détail ». Idéalement, vous êtes ou avez été actif dans ce domaine.

Projets de digitalisation dans le domaine des illustrations, des documents et des plans

2 à 4 jours d'engagement par mois
ou selon entente

Vos tâches
Des activités intéressantes, exigeantes et stimulantes vous attendent dans un environnement muséal. Vous traitez, au sein d'une petite équipe, des documents et des illustrations. Vous exécutez, sous la guidance d'un spécialiste, avant tout les travaux suivants :

– Digitalisation des documents par scannage ou par photographie.
– Préparation et emballage des documents originaux pour leur conservation à long terme.
– Traitement des copies digitalisées.

Exigences particulières
Vous disposez de connaissances approfondies dans ce domaine d'activité. Idéalement, vous êtes ou avez été actif dans cette discipline.

Recherche dans le domaine du matériel de cuisine et de subsistance

2 à 4 jours d'engagement par mois
ou selon entente

Vos tâches
Des activités intéressantes, exigeantes et stimulantes vous attendent dans un environnement muséal. Vous procédez à des recherches (physiquement et en ligne) dans la littérature technique et établissez les documents de base pour l'inventorisation du matériel de cuisine et de subsistance engagé dans l'armée suisse. Vous exécutez, sous la guidance d'un spécialiste et en tenant compte du savoir acquis au sein de la VSAM, avant tout les travaux suivants :

– Vous procédez à des recherches, soit directement dans la littérature technique de la Fondation, dans des bibliothèques externes et/ou dans des bibliothèques en ligne, en vous appuyant sur des objets en possession de la Fondation.
– Vous assemblez les documents de base correspondant aux objets et les préparez en vue de leur inventorisation dans la banque de données MuseumPlus.

– De cas en cas, des documents de base à digitaliser sont sélectionnés d'entente avec la Bibliothèque Am Guisanplatz.

Exigences particulières
Vous disposez de connaissances approfondies dans le domaine du matériel de cuisine et de subsistance. Idéalement, vous êtes ou avez été actif dans cette discipline.

Recherche dans le domaine du matériel sanitaire

2 à 4 jours d'engagement par mois
ou selon entente

Vos tâches
Des activités intéressantes, exigeantes et stimulantes vous attendent dans un environnement muséal. Vous procédez à des recherches (physiquement et en ligne) dans la littérature technique et établissez les documents de base pour l'inventorisation du matériel sanitaire engagé dans l'armée suisse. Vous exécutez, sous la guidance d'un spécialiste et en tenant compte du savoir acquis au sein de la VSAM, avant tout les travaux suivants :

– Vous procédez à des recherches, soit directement dans la littérature technique de la Fondation, dans des bibliothèques externes et/ou dans des bibliothèques en ligne, en vous appuyant sur des objets en possession de la Fondation.
– Vous assemblez les documents de base correspondant aux objets et les préparez en vue de leur inventorisation dans la banque de données MuseumPlus.
– De cas en cas, des documents de base à digitaliser sont sélectionnés d'entente avec la Bibliothèque Am Guisanplatz.

Exigences particulières
Vous disposez de connaissances approfondies dans le domaine du matériel sanitaire. Idéalement, vous êtes ou avez été actif dans cette discipline.

Remorqueur Magirus-Deutz dans la collection de véhicules de la Fondation HAM à Berthoud.

La Garde du général au cours de la Seconde Guerre mondiale

On nous pose régulièrement la question pour quelle raison on trouve, sur certains timbres des soldats, l'impression « Garde du général ». Pour y répondre, il nous faut remonter quelque peu dans l'histoire jusqu'en 1937, peu avant que n'éclate la Seconde Guerre mondiale.

En 1937, l'armée suisse vit naître une nouvelle structure, à savoir l'infanterie territoriale. Le canton de Berne fut chargé en 1937 de lever le Bat. Ter. 195, à côté de quatorze autres bataillons territoriaux, en tant que troupe de l'état-major d'armée pour assurer sa garde et la fourniture de son personnel de bureau.

Lorsque la première mobilisation de guerre fut décrétée le 2 septembre 1939, le bataillon fraîchement créé portant le numéro 195 entra lui aussi en service et fut principalement chargé d'assurer la garde autour du quartier général de l'armée ainsi que du poste de commandement du général. Le bataillon était composé de militaires en provenance de toutes les régions de la Suisse : alémanique, romande et tessinoise. Un bataillon de fanfare appartenait aussi à la Garde du général.

En 1941, lorsqu'une grande partie des troupes occupa le secteur central, le général déplaça, lui aussi, son poste de commandement de Gümligen à Spiez, situé dans le Réduit, puis à Interlaken. Ce déplacement se fit au moyen de neuf véhicules. Les officiers montés accomplirent ce trajet sur leur monture.

Arrivés au nouvel emplacement, le général et son état-major personnel occupèrent la villa Cranz (de nos jours, siège de l'administration communale d'Interlaken). De plus, une caverne taillée dans le rocher et située dans les gorges de Wagneren était prête à assurer la sécurité du général. Des fractions de l'état-major d'armée s'installèrent dans les hôtels vacants et, plus tard, dans des cavernes souterraines.

Le quartier général du général se trouvait, du 1er avril 1941 au 8 octobre 1944, dans le secteur d'Interlaken et sa garde fut principalement assurée par le Bat. Ter. 195 sous le commandement du major Alfred Glaser (1938-1943), puis celui du major Heinz Balmer (1943 jusqu'à la fin de la guerre). À intervalles réguliers, la troupe devait fournir de nombreux soldats comme ordonnances de bureau ou pour d'autres tâches au profit de l'état-major ; l'instruction ne manqua pas d'en pâtir définitivement.

Après le 8 octobre 1944 et jusqu'à la fin du service actif, le quartier général du général – et donc le Bat. Ter. 195 – furent déplacés dans le château de Jegensdorf.

Postes de commandement mobiles en complément du quartier général à Interlaken

Avec le convoi ferroviaire « Generalszug Leissigen » ainsi qu'une autre composition en Suisse centrale, le général disposait en plus de deux postes de commandement très mobiles. On prépara également des postes de commandement mobiles basés sur des véhicules. Des possibilités de transport existaient, de sur-

croît, sur les lacs de Thoune, de Brienz et des Quatre-Cantons pour être en mesure de quitter Interlaken par bateau en cas de danger.

Le Bat. Ter. 195 était composé des compagnies suivantes :

Cp. Fus. Ter. I/195

Timbre émis.

3 différentes impressions de la Garde du général (épreuves).

Cp. Fus. Ter. II/195

Timbre émis.

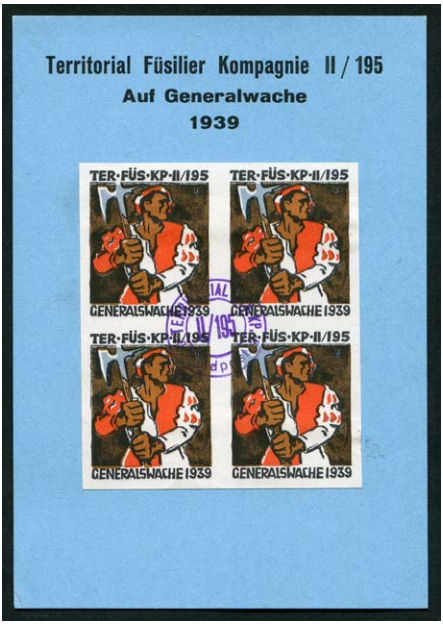

Carte commémorative.

Cp. Fus. Ter. III/195

Timbre émis.

Ce timbre reproduit les armoiries des cantons qui représentent symboliquement toutes les troupes provenant des différentes régions de la Suisse et ayant participé à la Garde du général.

Cp. Mitr. Ter. IV/195

Timbre émis avec l'image du général.

Tout au long de son engagement, le Bat. Ter. 195 fut parfois complété resp. relevé par des unités des Bat. Ter. 122, 169, 170 et 187.

La Garde du général était un service d'honneur ; c'est ainsi que les unités concernées obtinrent de la direction des postes de campagne la permission d'apposer l'impression « Generalswache 1940 » sur les stocks existants de leurs timbres de soldats.

De plus, la Garde du général fut également imprimée sur les timbres suivants :

Carte du Bat. Ter. 169 avec l'impression sur le timbre « Gardant le général 1943 » en caractères d'or.

Le timbre de la Garde du général probablement le plus rare est celui de la **Cp. Fus. Ter. II/170.**

On y modifia la bannière supérieure du timbre existant. À la place de l'unité, on inséra la bande de broderie façonnée, avec feuilles de laurier (selon le Règlement sur l'habillement, broderie sur la casquette du général).

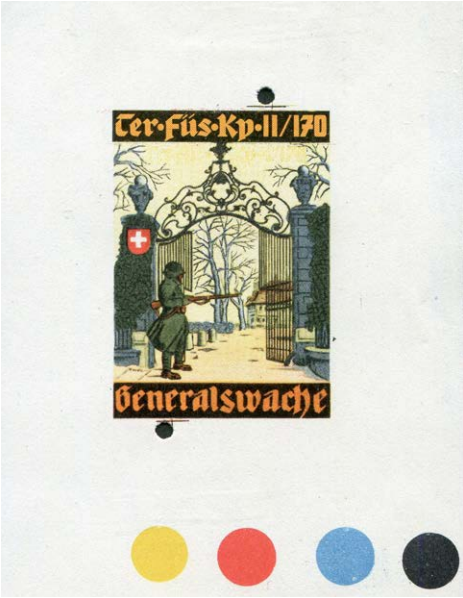

Timbre émis.

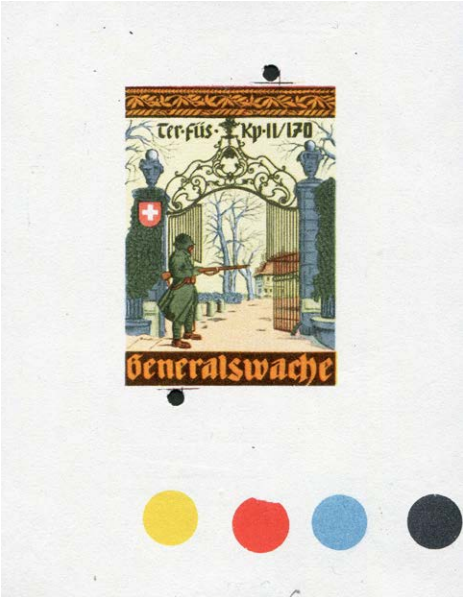

Image de timbre modifié avec feuilles de laurier dans la bannière supérieure.

Cp. Fus. Ter. I/187

Timbre émis.

Peter Blaser
Équipe Timbres des soldats VSAM

Source : Livre de souvenirs de 1949, paru sous le titre *Ter. Bat. 195 – Das « Generalsbataillon ».* Nouvelle parution complétée en 2016, aux Éditions HS-Publikationen, Frutigen.

Histoire de la graduation du cercle pour les instruments de pointage et de mesure dans l'armée suisse

Genèse et application au cours du temps des différentes graduations du cercle dans les différentes armes de l'armée

La graduation du cercle utilisée par les instruments de pointage et de mesure est d'une importance fondamentale telle que nous ne saurions nous dispenser d'en évoquer ci-après sa genèse et ses différents emplois au sein de l'armée suisse. Outre la graduation civile habituelle du cercle complet en 360 degrés ou la graduation en 400 grades (de nos jours gons) apparue en France dans les années 1790 dans le domaine des mensurations géodésiques, l'artillerie suisse emploie depuis environ 1870 la graduation en pour mille (millième) pour la mesure des angles.

1 Genèse de la graduation en pour mille (millième)

La naissance de la graduation normalisée du cercle pour les besoins de l'artillerie en matière d'angles d'inclinaison tout comme de cercles gradués horizontaux plus tard remonte à une initiative, en 1864, de Charles Dapples, capitaine à l'état-major fédéral de l'artillerie.

Dapples était membre de la commission permanente de tir du Bureau fédéral de l'artillerie et, dans le cadre de ses travaux, s'agaçait de la multiplicité des méthodes et des moyens servant au pointage des différentes pièces. Les quadrants utilisés (le plus souvent comme hausses auxiliaires) avaient, pour l'échelle d'élévation, une graduation souvent munie d'un vernier servant à augmenter la précision. Par contre, les hausses avaient, pour le placement de l'élévation, une graduation en millième de la ligne de mire de la pièce concernée. S'y ajoute que les distances de tir étaient mesurées en pas (il y avait là « l'ancien pas » et le « nouveau pas d'artillerie »), les dimensions de la pièce étaient décrites en pieds (suivant l'origine, appelés Pied parisien ou Pied du roi, ou encore Pied suisse) ou encore en pouces et lignes, tandis que la V_0 était exprimée en mètres.[2]

Les tables de tir ainsi que d'autres moyens de tir auxiliaires présentaient, eux aussi, une multiplicité déroutante.

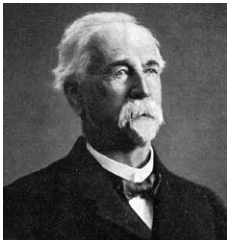

Charles Dapples[1]
*1837, Lausanne.
† 21.2.1920, Lausanne.
Ingénieur, professeur.

1859 Diplôme de l'École spéciale à Lausanne. Ingénieur au sein de diverses entreprises (1860-82). Professeur à l'École spéciale (1883-1907) et directeur (1894-98) de la même école. Municipal de la ville de Lausanne. Spécialiste en matière de balistique, d'armes d'infanterie et de munitions. Introduction du « pour mille d'artillerie ». Colonel d'artillerie.

[1] Indications dans le Bulletin technique de la Suisse romande 46, 1920, page 59.

[2] Voir dans ce contexte l'article « Introduction du système métrique dans la Confédération, avec considérations du domaine de l'armée », Info-Bulletin 3/13, VSAM, https://www.armeemuseum.ch/wp-content/uploads/2015/05/Bulletin_VSAM_f_3-13.pdf

La propagation, dans son enseignement, du lieutenant-colonel Hermann Siegfried[3] consistant à standardiser les longueurs des lignes de mire pour toutes les pièces à un pas promettait une légère amélioration.

Toutefois, Dapples ne voulut pas en rester là et proposa, dans un article de la *Revue Militaire Suisse* (RMS)[4] du 13 janvier 1864, la mesure radicale suivante :

– L'utilisation standardisée du mètre pour toutes les mesures de longueur de l'artillerie (jusque-là des pas, des pieds, des pouces etc.).
– L'utilisation du pour mille (en l'occurrence du pour mille de tangente) pour tous les angles d'inclinaison des moyens de pointage et des tables de tir de l'artillerie de campagne.

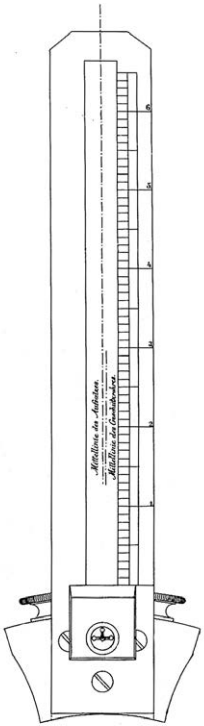

Hausse coulissante pour le canon 4 lb Ord. 1862 avec graduation en millièmes de la distance de mire (tg ‰).

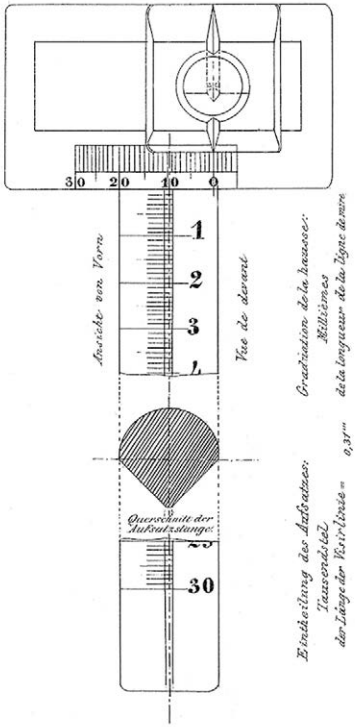

Hausse à tige pour le canon 8 lb Ord. 1869 avec graduation en millièmes de la distance de mire (tg ‰).[5]

[3] Le major du génie Hermann Siegfried était le créateur des cartes nationales qui furent nommées « cartes Siegfried » d'après lui.

[4] https://www.e-periodica.ch/cntmng?pid=rms-001%3A1864%3A9%3A%3A545

[5] Cette graduation concerne non seulement l'échelle d'élévation mais aussi celle déterminant les petites corrections de dérive.

TABLES DE TIR

EN INCLINAISONS AVEC PORTÉES EN MÈTRES.

	Can. 12 l.		Can. 6 liv.		Obusier 24 liv.				Obusier 12 liv.				Can. 4 liv.	
	KIL. 1,500		KIL. 0,750		KIL. 1,250		KIL. 0,625		KIL. 0,625		0,323.		0,563.	
a.	i.	diff.	i.	diff.	i.	diff.	i.	diff.	i.	diff.	i.	diff.	i.	diff.
m. 100.													0,003	
200.													7	4
300.			0,009										11	4
400.	0,011		13	4			0,033				0,032		15	4
500.	14	5	17	4	0,025		44	11	0,024		42	10	19	4
600.	19	5	22	5	33	8	55	11	32	8	54	12	23	4
700.	24	5	27	5	41	8	65	10	42	10	67	13	28	5
800.	29	5	33	6	49	8	77	12	54	12	81	14	33	5
900.	33	5	39	6	58	9	90	13	66	12	97	16	38	5
1000.	39	5	46	7	67	9	104	14	79	13			43	5
1100.	44	5			76	9			93	14			48	5
1200.					86	10			109	16			54	6
1300.					96	10			125	16			60	6
1400.					107	11							67	7
1500.													74	7
1600.													81	7
1700.													88	7
1800.													96	8
1900.													104	8
2000.													112	8
2100.													121	9
2200.													131	10
2300.													142	11

Dans l'article de la RMS de 1864, l'auteur présente également la table de tir unitaire (ci-contre) pour toutes les pièces et leurs charges employées en 1864 dans l'armée suisse.

À cet effet, il utilise les unités suivantes :

– Distance de tir en mètres (m).
– Élévation (i pour Inclinaison) en pour mille.
– Poids de la charge en kilogrammes (Kil).

Cette réflexion fut aussitôt reprise par le lieutenant-colonel Hermann Siegfried et le capitaine d'artillerie Bleuler, tous deux collègues de Charles Dapples, suite à quoi les hausses à coulisse ou les hausses à tige furent, pour la plupart, fabriquées par l'entreprise Kern à Aarau et gravées avec la nouvelle graduation en pour mille (de tangente).

Cette innovation majeure resta inconnue au sein de la communauté technique jusqu'à ce que la Suisse fit construire, quelques années plus tard, des bouches à feu en acier auprès de l'entreprise Krupp à Essen. Les ingénieurs de Krupp reconnurent la valeur de cette « nouvelle » graduation des hausses et l'utilisèrent sur leurs produits.[6] C'est ainsi que commença un grand succès dans le monde entier – même si ce fut une trentaine d'années plus tard. Le Royaume-Uni, avec ses systèmes de mesure non-métriques, fut le seul à faire exception.

2 Caractéristiques des différentes graduations du cercle resp. de la mesure des angles[7]

L'artillerie fait usage de trois procédés resp. définitions pour la mesure des angles que nous expliquons brièvement ci-après[8]:

2.1 Le pour mille de la tangente (tg ‰)

Dans un triangle à angle droit, la valeur de l'angle α en pour mille de tangente équivaut à la longueur du côté opposé en mètres, le côté adjacent mesurant 1000 mètres.

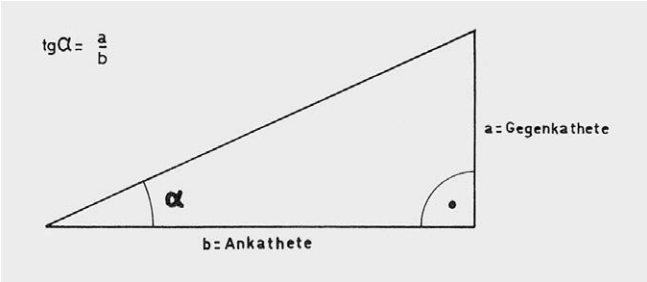

Dans un triangle à angle droit, la valeur de l'angle α est déterminée par le rapport (a:b) entre le côté opposé (ci-contre Gegenkathete) et le côté adjacent (ci-contre Ankathete) de manière univoque. On désigne ce rapport par le terme de tangente de l'angle α (tg α). La valeur de l'angle s'obtient par lecture dans les tables ou par calcul.

L'emploi du pour mille de tangente se limitait à des instruments de pointage (hausses à coulisse, hausses sur tige) placés de manière perpendiculaire par rapport à l'axe du tube et présentant une échelle droite où étaient placés des angles d'inclinaison mineurs. Plus tard, on y ajouta le calcul des différences d'altitude entre la pièce et le but (qu'on appelait aussi Angle de site, voir au chiffre 3.5). On divisait la différence d'altitude a entre la pièce et le but par la distance horizontale b.

[6] Bulletin technique de la Suisse romande, vol. 41, 1925, pp. 39/40, et vol. 46, 1920, pp. 59/60.

[7] Il s'agit manifestement d'une particularité de l'armée suisse, car cette différenciation des graduations de cercle n'est pas mentionnée dans les publications internationales, par exemple https://www.compassmuseum.com/diverstext/divisions_d.htm

[8] Règlement 55.81 f, « Le service topographique dans le groupe d'artillerie», valable dès le 1.1.1977.

2.2 Pour mille du rayon (R ‰ ou aussi r ‰)

Le cercle complet est divisé en 6300 pour mille de rayon.

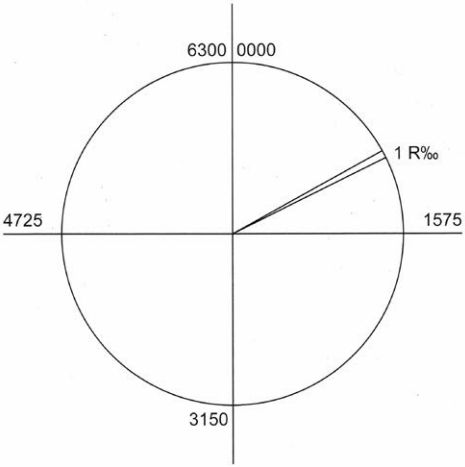

Graduation à 6300 R ‰

Sur de nombreux instruments servant à mesurer les angles d'inclinaison, on utilise l'unité du « pour mille de rayon rapproché », abréviation R ‰. Ce faisant, le cercle complet comprend toujours 6300 unités. Cette définition du « R ‰ rapproché » est obtenue par la formule : circonférence du cercle = 2 r π = 6283 unités.

Pour certaines applications, cette graduation du cercle a également été employée sur des échelles horizontales, voir au chiffre 5.1 ci-dessous.

De nos jours, les graduations du cercle en pour mille de rayon ne se trouvent pratiquement plus que sur des instruments servant à déterminer des angles d'inclinaison.[9]

Comme, en cas de valeurs d'angles modestes, il n'y a guère de différence notable entre le R‰ et le A‰, de nombreux fabricants d'instruments ont manifestement laissé libre cours à leurs préférences ou aux exigences de leurs clients quant au choix de la graduation à appliquer lors de la mesure d'angles d'inclinaison. De plus, on ne rencontre dans les applications de l'artillerie aucun angle d'inclinaison exigeant une échelle du cercle complet.

2.3 Pour mille d'artillerie

Le cercle complet est divisé en 6400 pour mille d'artillerie.

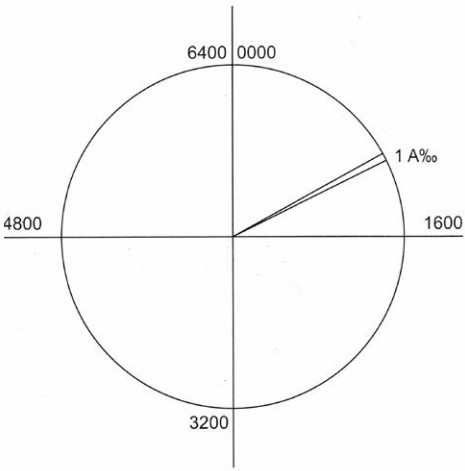

Graduation à 6400 A ‰

La graduation en 6400 unités fut choisie afin de faciliter les travaux dans la pratique. Le chiffre 6400 peut toujours être divisé par deux en nombres pairs jusqu'à son niveau le plus bas. Dans d'autres armées, le pour mille d'artillerie fut également adopté.[10] Le plus souvent, il est désigné sous le terme de « ligne ».

On rencontre des graduations en pour mille d'artillerie (resp. avec « lignes » à l'étranger) sur pratiquement tous les instruments militaires modernes dans le domaine des cercles gradués horizontaux.

[9] Cette graduation du cercle complet (horizontal) a été et est encore utilisée par l'armée suédoise.

[10] Selon diverses sources, cela a par exemple été le cas en France et en Allemagne au cours de la Première Guerre mondiale. Curieusement, le commandant A. Benoist a divisé le cercle complet en 4000 unités (sur la base de 400 grades resp. Gon) lorsqu'il propagea son « Plan Benoist » en 1922.

2.4 Comparaison des différentes graduations de cercle

A ‰	R ‰	tg ‰
1	1	1
10	10	10
25	25	25
50	49	49
100	98	98
125	123	123
150	147	148
200	196	198
234	229	234
250	245	250
300	294	303

Divers règlements, comme le R 55.16, Règlement d'artillerie XIII, « Le Service topographique », 1959, chi 38, rendent le lecteur attentif au fait que, jusqu'à env. 125 ‰, il n'est pas nécessaire de procéder à des calculs de conversion entre les différentes graduations. Le tableau ci-dessus illustre ce fait.

3 Application de la graduation du cercle pour les instruments de pointage de pièces

Dans le domaine de la conception de pièces, le développement des notions autour des contextes balistiques et des distances de tir atteignables était d'une importance élémentaire pour la conception des moyens de pointage. L'application des différentes graduations que nous avons mentionnées est illustrée ci-après par les générations de systèmes de pièces d'artillerie.

3.1 Pièce bouche à canon lisse (jusqu'à la fin des années 1860)

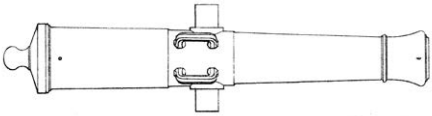

Tube d'un canon bouche à âme lisse de l'Ordonnance 1819 sans dispositif de visée.

Viseur simple d'un canon bouche bernois.

Pour les pièces bouche à canon lisse présentant une portée maximale de 600 à 800 mètres, le but pouvait être visé avec ou sans un viseur séparé en visant par-dessus le tube et moyennant un éventuel guidon placé au-dessus de la tranche de bouche.

3.2 Pièce bouche à canon rayé (à partir des années 1860)

Viseur du canon 4 lb, placé sur la nouvelle fixation à l'avant. [11]

Les canons bouche à tube rayé de l'Ordonnance 1862 avaient une portée d'environ 2500 mètres par visée directe. Cela impliquait que, pour le placement de l'élévation, on fixait pour la pre-

[11] Photo en provenance de la documentation Werner Rutschmann 2002.

mière fois un viseur présentant un champ de réglage plus important à l'arrière du tube. En 1866, on créa, pour les distances de tir maximales et dans le contexte de l'armement complémentaire des pièces disponibles (et dès le début pour les nouveaux tubes) la possibilité supplémentaire de déplacer le dispositif de visée de sa 1ère position (illustration en haut à gauche) à une nouvelle fixation sur le tube (2e flèche sur l'illustration en bas à gauche, vue de dessus) afin de pouvoir encore voir le but par-dessus le guidon en cas d'élévations plus importantes.

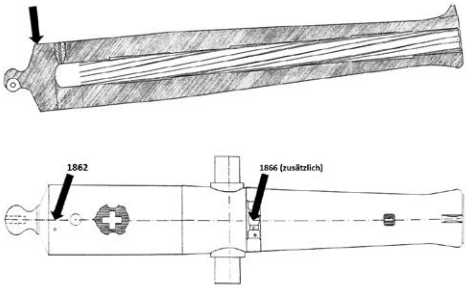

Tube du canon 4 lb Ordonnance 1862
– En haut : en coupe, exécution 1862.
– En bas : vue de dessus avec fixation de viseur monté par après.

3.3 Pièce culasse, encore sans mécanisme de recul du tube (dès la fin des années 1860)

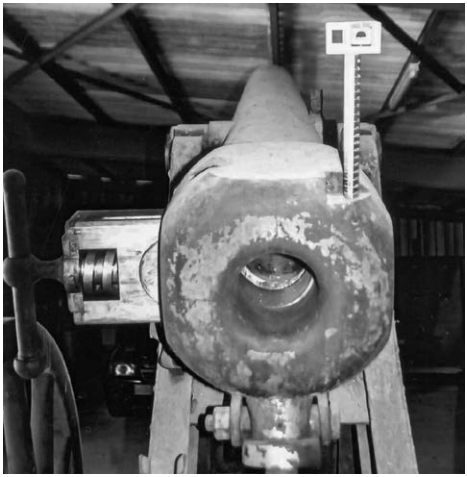

Tube du canon 8 lb Ord 1869 avec culasse, le dispositif de visée étant déplacé latéralement vers la droite. [12]

Avec l'introduction de pièces culasse et donc l'obtention de distances de tir et d'élévation encore plus importantes, on se mit, vers la fin des années 1860, à déplacer la ligne de visée vers la droite sur le cul-de-lampe de la pièce. En même temps, on plaça le guidon sur le pivot de la pièce situé dans l'affût, c'est-à-dire à proximité du tourillon. Cela permettait de continuer à viser le but directement ou au moyen d'un but auxiliaire (voir la flèche) sans que le tube n'entrave la visée.

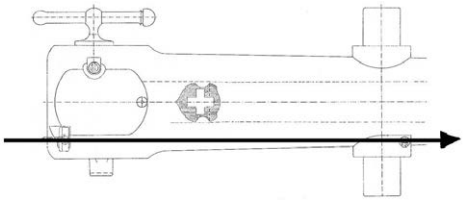

La flèche indique la ligne de visée déplacée latéralement.

Avec le canon 12 cm Ordonnance 1882, la pièce la plus performante de cette génération, on obtenait, moyennant des munitions modernes,

[12] Photo en provenance de la documentation Werner Rutschmann 2002.

une distance de tir de près de 8000 mètres. Cela mena, en raison de l'élévation nécessaire, à une longueur de la hausse à tige d'un mètre qui n'était guère plus maniable. Et c'est ainsi que la fin de l'utilisation pratique de ces systèmes de visée fut atteinte.

3.4 Pièces culasse avec mécanisme de recul (introduction dès 1903)

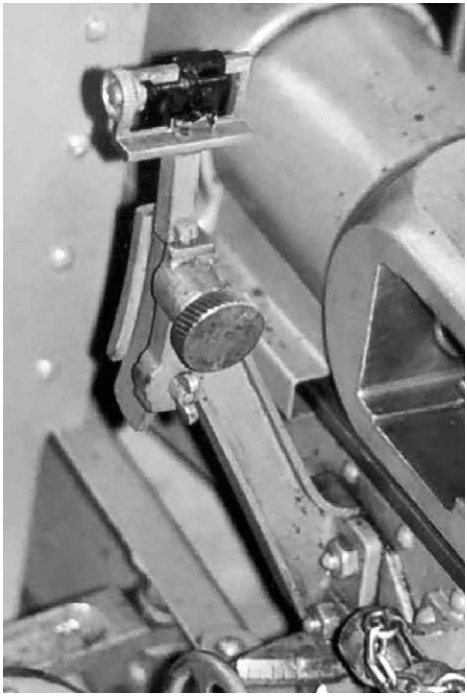

Hausse de pointage sur arc lors de l'introduction du canon 7,5 cm de campagne 03. [13]

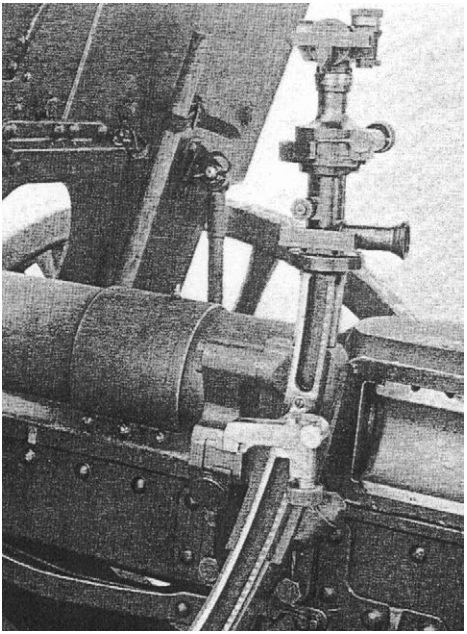

Hausse de pointage sur arc, nouvel équipement avec une lunette panoramique en 1911.

Le passage à une hausse de pointage sur arc eut lieu [14] avec l'introduction du canon de campagne 7,5 cm 03 avec mécanisme de recul ; celle-ci fut placée à gauche du tube sur la partie fixe de l'affût.

En 1911, suite au passage au tir indirect, on introduisit un goniomètre (appelé ultérieurement instrument de batterie) qui permettait la mise en direction des différentes pièces d'une batterie et donc leur mise en parallèle. Cela exigea également l'acquisition en Allemagne d'une lunette panoramique [15] pour la hausse de pointage sur arc. C'est ainsi que la nécessité de la visée directe sur un but trouva sa fin ; elle fut remplacée par un point de repère sous la forme d'un jalon. Cette hausse de pointage sur arc modèle 1911 comprenait déjà le placement zéro de l'angle de site (voir le chiffre 3.5 ci-dessous) au moyen d'un niveau.

[13] Photo en provenance de la documentation Werner Rutschmann 2002.

[14] Et, bien sûr, également le passage y lié des tg‰ aux R‰.

[15] Lunette de pointage placé sur la hausse ; grâce à son système optique, elle peut pivoter à 360°.

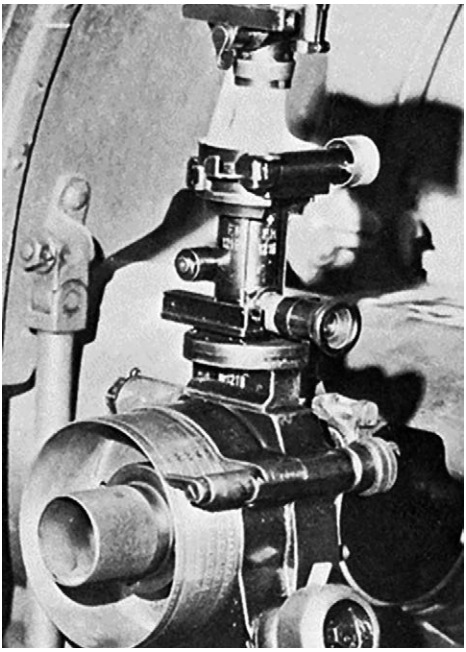

Hausse de pointage de l'obusier 12 cm léger de campagne 1912 avec des échelles d'élévation séparées pour les différentes charges.

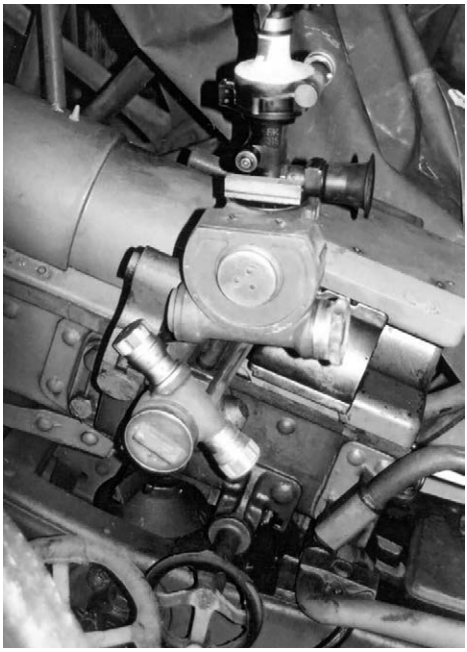

Hausse de pointage du canon 7,5 cm de campagne avec la hausse à tambour modèle 1931.[16]

Les premières hausses à tambour furent engagées dès l'acquisition de l'obusier 12 cm léger de campagne 1912 et l'obusier 15 cm 1916 en provenance d'Allemagne ; conformément au système allemand, elles étaient cependant équipées d'échelles d'élévation séparées en fonction des charges utilisées.

En vertu de l'Arrêté du Conseil fédéral de 1931, tous les canons 7,5 cm de campagne furent équipés d'une hausse à tambour. Cette hausse à tambour 1931 comprenait un goniomètre (cercle de pointage horizontal avec une division de 2 × 3200 A‰) pour la dérive et un tambour universel pour les élévations avec une graduation en R ‰. L'élévation qu'il s'agissait de placer était tirée de la table de tir ou de la carte des trajectoires.

3.5 Prise en compte de l'angle de site lors de la modification de l'élévation[17]

Lors de l'introduction des hausses de pointage avec niveaux, on introduisit le notion dudit angle de site afin de pouvoir toujours se baser sur les mêmes valeurs fondamentales de l'élévation indépendamment de l'inclinaison longitudinale de la pièce. C'est ainsi qu'on pouvait corriger l'angle du terrain et se baser sur un plan de la bouche à feu horizontal. Comme la position de la pièce dans le terrain est toujours susceptible d'être inclinée vers l'avant ou vers

[16] Photo en provenance de la documentation Werner Rutschmann 2002.

[17] À ne pas confondre avec le terme d'angle de site mesurant la différence d'altitude entre la pièce et le but.

l'arrière, on décida que la valeur zéro de l'angle de site ne devait pas être arrêtée à zéro (0000) mais à 1000. Cette méthode permettait d'éviter le recours à des angles de site négatifs et de toujours maintenir les angles commandés dans le domaine positif. Ces hausses de pointage disposaient d'échelles d'élévation et d'angle de site séparés afin d'éviter toute confusion.

4 Application de la graduation du cercle

4.1 Graduation du cercle pour l'application horizontale

La nécessité de l'emploi d'une graduation du cercle dans le domaine horizontal afin de déterminer une direction dans le terrain n'apparut, comme nous l'avons évoqué, qu'avec l'émergence du tir indirect et des instruments de mesure, d'observation et de pointage y liés après le tournant du siècle.

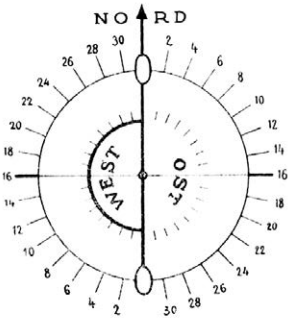

Graduation avec 2 × 3200 A‰

Dans l'artillerie mobile, cette graduation fut utilisée d'env. 1911 jusqu'en 1986.

Avec l'introduction du sitomètre et du rapporteur vers 1915, cette graduation fut utilisée de manière générale dans l'armée.

La position zéro se situait respectivement au nord et au sud. Le demi-cercle de droite fut désigné par Est, abréviation pour toutes les langues nationales « E » , tandis que le demi-cercle de gauche Ouest trouva son abréviation à travers la lettre « W ».

La subdivision en 2 × 3200 A‰ et la détermination des valeurs correspondantes ont l'avantage qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une conversion lors de la mise en parallèle d'armes ou d'instruments et de leur visée réciproque.

Les expériences vécues par les armées belligérantes déjà peu après le début de la Première Guerre mondiale dans le domaine des nouveaux principes d'engagement de l'artillerie, déclenchèrent, en Suisse également, un changement de la manière de penser. Dans un article publié en 1915[18] par la *Schweizerische Zeitschrift für Artillerie und Genie,* le capitaine d'artillerie Jakob Huber le décrit comme suit : « *[…] la guerre actuelle nous enseigne que le pointage direct de toute artillerie se limitera à l'avenir à des cas exceptionnels. […]. Il importe donc de nous concentrer davantage sur les moyens auxiliaires nous permettant de rendre rapidement la batterie prête au tir dans une position à couvert. […]* »

La division du cercle en 2 × 3200 A‰ en vigueur jusque-là fut abrogée par le règlement R 55.82 « Le service topographique de l'artillerie », valable dès le 1.7.1986, et fixée à 1 × 6400 A‰, l'ordre croissant dans le sens des aiguilles d'une montre étant maintenu. Il s'agissait alors de procéder à l'uniformisation des cercles gradués au sein de l'armée, la position zéro restant au nord.

[18] Schweizerische Zeitschrift für Artillerie und Genie, mars 1915, article «Ueber einige Messinstrumente für Artillerieoffiziere und Artilleriestäbe», pp. 83-94.

4.2 Graduation du cercle sur les boussoles au sein de l'armée suisse

En ce qui concerne les boussoles utilisées au sein de l'armée, un développement analogue à celui des instruments de l'artillerie eut lieu à travers les étapes suivantes :

- Les cadrans de toutes les boussoles introduites avant 1913 ne portaient que l'inscription des points cardinaux.
- Sur le « modèle 1913 » cette inscription fut complétée par une indication des angles de 30, 60 et 90°.
- Une subdivision en 2 × 32 lignes suivit avec la « boussole de poche à couvercle modèle 1919 ».
- Avec la « boussole de poche Büchi », l'anneau rotatif fut muni de la graduation à 64 lignes, avec son point zéro au nord, ce qui fut également maintenu pour les modèles de boussoles ultérieurs tels que la « boussole de poche Kern » (au début des années 1940) et la « boussole de poche Recta » (à partir d'env. 1943).

4.3 Déclinaison, prise en compte de l'écart du nord de la carte par rapport au nord géographique

L'angle entre le nord magnétique et le nord géographique est désigné sous le terme de déclinaison magnétique.[19] Cette valeur doit être prise en compte lors de l'emploi de tous les instruments munis d'une boussole. Son ampleur dépend du lieu et du moment de la mesure ; elle est déterminée pour chaque instrument grâce à l'étalonnage. La valeur dégagée doit être consignée et prise en compte lors de toutes les mesures effectuées par cet instrument. Quelques instruments offrent la possibilité de placer la valeur de correction déterminée par l'étalonnage en tant que valeur d'ajustement, après quoi ces instruments livrent, de manière limitée dans le temps et dans l'espace, des valeurs exactes lors de la mesure de l'azimut.

Les cartes de déclinaison en Suisse intégrées dans les règlements et les documents se rapportent au moment de leur établissement, resp. de leur mise sous presse.

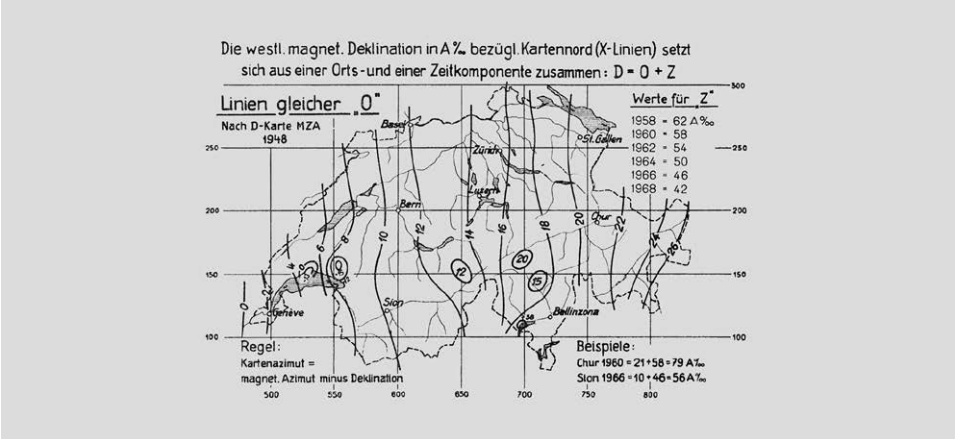

Carte de déclinaison selon docteur W. Brückmann, extraite du Règlement 55.16, Règlement d'artillerie XIII (Art. R. XIII), « Le service topographique », de 1959 (composante temporelle initiale 1948 avec corrections jusqu'en 1968).

[19] Définition selon Règlement 55.82 « Le service topographique de l'artillerie », valable dès le 1.7.1986, chi 28.

L'azimut est l'angle calculé ou mesuré entre le nord de la carte et une direction ; il est mesuré dans le sens des aiguilles de la montre et exprimé en pour mille d'artillerie.

5 Application et cas particuliers du cercle gradué auprès de différentes armes et particularités dans l'attribution de la boussole, du sitomètre et du rapporteur

5.1 Artillerie de forteresse

Le Règlement d'artillerie XII, seconde partie (R art. XII/2), du 29 juillet 1937 retient, au chapitre 2, ce qui suit : « *On utilise les échelles suivantes : […] 4. c) le* ***pour mille d'artillerie*** *pour toutes les graduations des mesures de dérive sur la lunette panoramique, sur la pièce (échelle de dérive) et sur tous les instruments d'artillerie.* » On trouve encore la note de bas de page qui suit : « *Par dérogation à cette disposition, les instruments de pointage pour le tir direct ainsi que les échelles de dérive des hausses à tige*[20] *de l'artillerie de forteresse sont gradués en r ‰.* » Cet aspect fut également mentionné par le lt col Jean de Montet dans son ouvrage « *Les Bouches à feu de l'artillerie suisse 1819-1939* »[21], pp. 85 à 87, et expliqué au moyen du dessin suivant (p. 86, fig. 7).

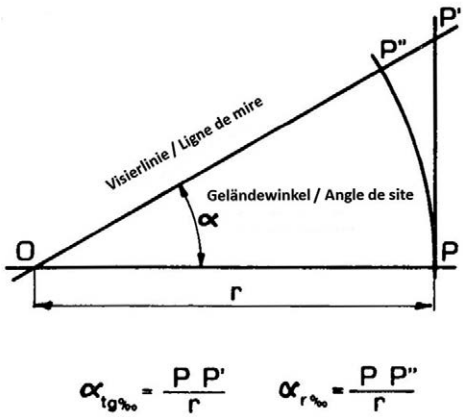

Pour la comparaison de l'application des tg ‰ et des r ‰ (par rapport à l'angle d'inclinaison) il est démontré ici que :

- pour tous les viseurs (resp. échelles) droits, uniquement les tg ‰ peuvent être appliqués et
- pour tous les viseurs (resp. échelles) courbes, uniquement les r ‰ peuvent entrer en ligne de compte.

Remarque de l'auteur Henri Habegger

On ne comprend pas comment on put en arriver à l'avis que, dans la note de bas de page mentionnée, les échelles de dérive des hausses à tige doivent être graduées en r ‰. Selon les conclusions de Jean de Montet il doit s'agir de tg ‰.

[20] Avant l'introduction des hausses avec goniomètre 1924 sur le canon 12 cm 1882 et de la lunette panoramique sur les canons de campagne 12 cm en 1911, on utilisait des hausses à tige pour la graduation de l'élévation. Ces hausses à tige étaient munies à leur sommet d'un curseur pour les corrections de dérive. L'échelle de ce curseur (droit) était graduée en R %. Grâce à un vernier, on obtenait des dixièmes de R 0/0, ce qui correspond au R ‰.

[21] Parution en 1980 sous la rubrique Travaux d'histoire 7, chez Éditions du Centre d'Histoire, Lausanne.

Pour le premier modèle d'un rapporteur pour l'artillerie de forteresse (caractérisé par l'inscription : ancienne graduation, lecture en R‰)[22], on se basa également sur un cercle gradué en R‰ pour la graduation horizontale. Dans les années 1940, on abandonna cependant cette graduation et l'on passa au A‰ .

Sur le dessin n° 10414 du Service technique du 12 mai 1942, intitulé « Comparaison de l'azimut et de la graduation des échelles sur arc des armes dans les ouvrages d'artillerie » et reproduit ci-dessous, les Ateliers fédéraux de construction Thoune retiennent en conséquence ceci :

« Graduation des armes dans les ouvrages d'artillerie
La graduation 64.00 ‰ (et non 2 × 32.00) va contre le sens des aiguilles d'une montre, si bien que le coup est déplacé sur la gauche en cas d'augmentation de la graduation.
Le point zéro de toutes les pièces est fixé de telle manière que la lecture de la valeur zéro correspond à la direction de tir SUD.
Avec le rapporteur 2 × 32.00, la graduation de la dérive est obtenue grâce à la formule :
Graduation de la dérive = 32.00 – Azimut E
" = 64.00 – Azimut W
Pour le rapporteur attribué à des forteresses récentes, l'azimut lu correspond à la graduation en dérive. »

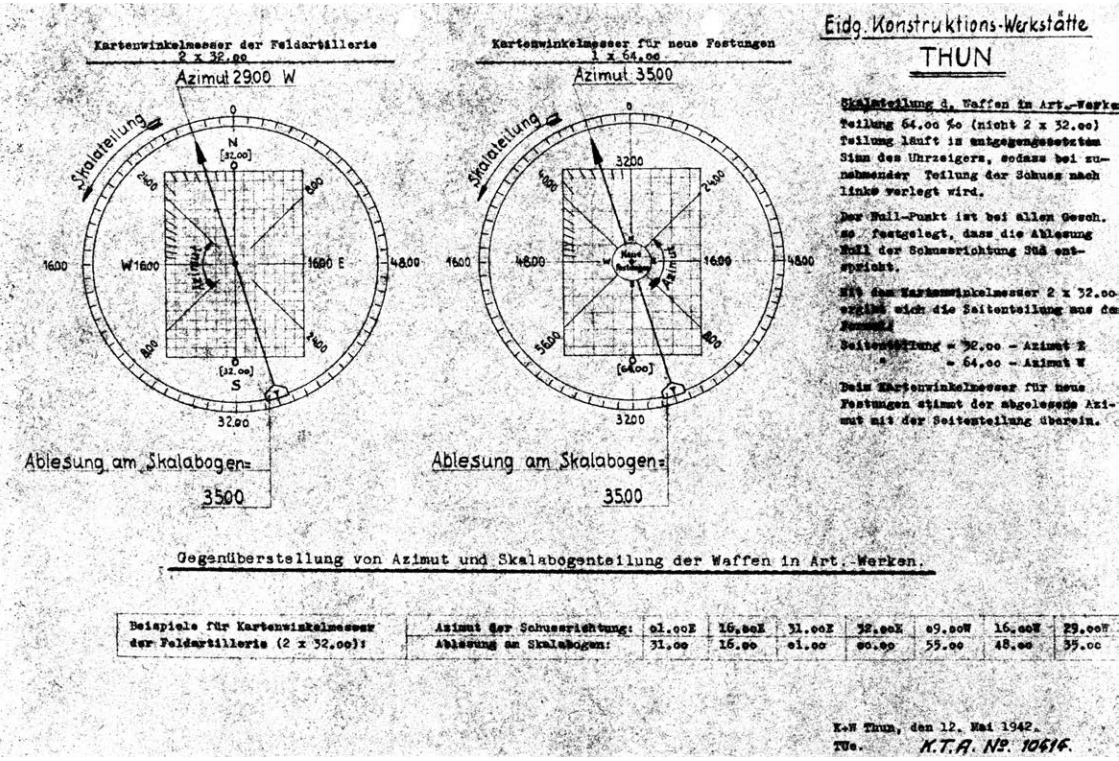

[22] « Règlement n° A 17f, Sitomètre et rapporteur », page 23, non daté, probablement paru autour de 1945.

Cette illustration clarifie le fait que l'artillerie de forteresse a passé de l'emploi du rapporteur de l'artillerie mobile avec 2 × 3200 A‰ à sa propre version avec 6400 A‰, avec son point zéro au sud et progressant contre le sens des aiguilles d'une montre.[23]

La transition vers la nouvelle règlementation dura cependant encore quelque temps. C'est ainsi qu'on trouve, à l'Annexe I du Règlement d'artillerie XII (R art. XII), n° B 113/a/d, approuvé par le Département militaire fédéral le 6 juillet 1948, sous le titre de « Exceptions et compléments pour l'artillerie de forteresse » la mention : *« […] La graduation en pour mille d'artillerie n'est pas encore introduite pour tous les instruments de pointage. Afin d'éviter les confusions et les dysfonctionnements, le commandant de tir se renseignera sur la graduation (en pour mille de rayon, de la tangente ou d'artillerie) […] équipant les différentes pièces. »*

Dans le « Tableau de l'équipement des officiers », annexé à la disposition du Département militaire fédéral du 22 mai 1959[24], il est fait mention d'un « rapporteur modèle artillerie de forteresse » ; il est probable qu'il s'agit du « modèle nouvelles forteresses ».

À partir du 1er juillet 1986, l'artillerie de forteresse passa, elle aussi, à la graduation de 1 × 6400 A‰ en maintenant la progression de la valeur dans le sens des aiguilles d'une montre. La mesure était due à l'uniformisation des cercles gradués au sein de l'armée. La position zéro reste placée au nord.

5.2 Défense contre avions (DCA)

En septembre 1937, le chef d'arme des troupes de défense contre avions adressait la lettre suivante à l'état-major général[25]:

« Avant de procéder à l'acquisition de matériel de défense contre avions en volumes plus importants, il faut trancher la question de savoir si la graduation de 2 × 32.00 jusque-là en vigueur est maintenue ou si les échelles doivent être graduées de manière séquentielle de 0-6400. La première graduation citée se trouve sur tous les calibres de l'artillerie terrestre et y apporte divers avantages. Elle a pour inconvénient que, lors de la détermination univoque d'une direction, l'on doit fournir l'indication Ouest ou Est pour désigner le demi-cercle en question. Comme la capitale de tir de l'artillerie terrestre sera toujours connue, même la nuit, des confusions générant une erreur de mise en direction de 180°, ne risquent guère de se produire. Pour l'artillerie anti-aérienne, la situation est quelque peu différente. La vitesse élevée et la grande mobilité du but font en sorte que l'on doive tirer dans différentes directions et qu'une capitale de tir ne peut être respectée dans la durée. C'est là que des confusions en matière de détermination d'une direction de tir moyennant l'ancienne graduation sont parfaitement possibles et ont déjà eu lieu par le passé, en particulier lors de la mise en parallaxe de l'instrument de commandement et des pièces. C'est en raison des expériences vécues que l'emploi de la graduation 6400 s'impose. Plusieurs États ont adopté cette graduation pour leur artillerie anti-aérienne. Nous estimons qu'il n'existe pas de raison impérieuse à garder la standardisation avec l'artillerie terrestre.

[23] Bien plus tard, le Règlement 57.213, Artillerie de forteresse « Les appareils, installations et moyens auxiliaires techniques pour la direction des feux », valable dès le 1.1.1968, retient encore au chiffre 131 : « Tous les moyens de pointage de l'artillerie de forteresse sont orientés avec la dérive ‹ 00 › vers le sud. »

[24] Feuille officielle militaire (FOM) 1959.

[25] Le développement historique de la défense contre avions, par colonel brigadier H. Born, 2e édition mise à jour, Editions Avia-DCA / Huber & Co. AG, Frauenfeld, pp. 104/105.

Nous proposons donc d'équiper l'ensemble des pièces, des appareils et des instruments de l'artillerie anti-aérienne avec la graduation 6400. »

L'État-major général donna son approbation à cette proposition.

Par la suite, on mit en œuvre cette proposition, mais avec une transition déconcertante jusqu'à la fin des années 1940. Comme le sitomètre et le rapporteur de l'époque précédant cette innovation figuraient encore dans l'équipement personnel des officiers de la DCA ou étaient depuis remis à titre erroné, le commandement des troupes d'aviation et de la DCA se vit amené à émettre, en date du 26 juillet 1943, un ordre pour le contrôle et le complément de l'équipement avec des sitomètres et des rapporteurs.[26] Les sitomètres inappropriés devaient être envoyés à la Fabrique fédérale d'armes à Berne pour y subir la modification liée au sens contraire de l'aiguille d'une montre. À l'occasion de la modification et de la nouvelle fabrication, on abandonna les inscriptions normalement sans lien avec la DCA de « direction de tir », « point de pointage » et « système de cercle de pointage » sur la face supérieure ainsi que le cercle de soustraction sur la face inférieure. L'ordre était complété par l'indication que, dans des cas de nécessité et pour obtenir le sens contraire à l'aiguille d'une montre, le rapporteur d'ancienne facture pouvait également être utilisé en sens inverse, avec l'inconvénient que les chiffres apparaissaient à l'envers.
Ce n'est qu'avec l'Ordonnance du Conseil fédéral du 4 mai 1948[27] et le « Tableau de l'équipement des officiers » y annexé, qu'une note de bas de page 3 apporta la clarification nécessaire : « *Les officiers des troupes de la défense contre avions sont équipés d'un rapporteur spécial, de lunettes à prisme 6 × 30 particulières et d'un sitomètre particulier.* »

5.3 Troupes du génie

Suite à la promulgation de l'Ordonnance du 4 mai 1948 du Conseil fédéral mentionnée ci-dessus, le sitomètre fut également attribué aux troupes de construction du génie. Pour les travaux de mensuration des troupes du génie, on introduisit la graduation de 2 × 3200 A‰ propre à l'artillerie mobile.
Par la suite, on observe un certain flottement dans l'attribution du sitomètre et du rapporteur au sein des troupes du génie :

1951: Disposition du Département militaire fédéral datée du 15 septembre 1951[28]: « *Le tableau de l'équipement des officiers (du génie) est modifié dans la mesure où l'équipement personnel des officiers nouvellement nommés des troupes de transmission*[29] *comprend le rapporteur normal.* »

1954: Disposition du Département militaire fédéral datée du 31 juillet 1954[30]: « *[…] La boussole est attribuée, à titre d'équipement personnel, aux officiers nouvellement nommés des troupes du génie.* »

5.4 Infanterie (uniquement armes lourdes d'infanterie) et autres troupes

En matière de mensuration au sein de l'infanterie, ce n'est qu'avec l'introduction des armes d'appui lourdes, des lance-mines et ensuite des canons d'infanterie, que l'emploi d'instruments précis – comme le sitomètre et le cercle de pointage / goniomètre – s'avéra nécessaire.[31] À cet effet, on reprit la graduation 2 × 3200 A‰ de l'artillerie mobile.

---

[26] Signé, par coïncidence par l'ancien capitaine Hans Bandi, désormais colonel divisionnaire.
[27] FOM 1948, pp. 164/165.
[28] FOM 1951, p. 178.
[29] On constate une certaine confusion dans le cadre du passage des troupes de transmission, du génie au statut d'arme autonome.
[30] FOM 1954, pp. 206/207.

La remise de sitomètres et de rapporteurs aux officiers des armes d'infanterie lourdes (canons d'infanterie et lance-mines) fut exécutée en vertu de la disposition du Département militaire fédéral du 26 novembre 1937[32] avec la teneur suivante : «*À l'occasion de leur nomination, les officiers des armes lourdes d'infanterie (canons d'infanterie et lance-mines) nommés en 1938 et plus tard reçoivent un sitomètre et un rapporteur à titre d'équipement personnel.*»
Comme ces nouvelles armes lourdes étaient également attribuées aux troupes légères motorisées, l'attribution du sitomètre et du rapporteur fut, en vertu de l'Ordonnance du Conseil fédéral du 4 mai 1948, étendue aux officiers de ces troupes, tout comme aux officiers mitrailleurs et grenadiers.

Dans l'esprit d'une mise à jour et également d'une forme de « marche arrière », la disposition du Département militaire fédéral du 14 octobre 1949 amena la modification suivante du tableau de l'équipement des officiers :

«***Art. 1.*** *Le tableau de l'équipement des officiers établi le 4 mai 1948 par le Conseil fédéral (MA 48/164) est modifié comme suit :*
Les officiers mitrailleurs, les officiers du téléphone des troupes de défense contre avions, et des troupes de transmission DCA ainsi que les officiers des troupes légères motorisées reçoivent, à titre d'équipement personnel et, à la place du sitomètre et du rapporteur, la boussole de poche. Les officiers des canons antichar et les officiers lance-mines des compagnies de canons antichar, des escadrons d'armes lourdes motorisés et des compagnies d'armes lourdes motorisées en sont exemptés ; ces derniers restent équipés du sitomètre et du rapporteur.

Art. 2. *Les officiers qui sont équipés de la boussole de poche selon l'article I et qui ont déjà été équipés du sitomètre et du rapporteur peuvent échanger ces pièces contre la boussole de poche.*

Art. 3. *Cette ordonnance entre en vigueur le 15 octobre 1949.*»

1954: La disposition du Département militaire fédéral du 31 juillet 1954[33] fixe ceci : «*[…] La boussole est remise, à titre d'équipement personnel, aux officiers des compagnies antichar (Trp L), à la place du sitomètre et du rapporteur qui seront échangés contre la boussole.*»

1955: La disposition du Département militaire fédéral du 2 mars 1955[34] fixe ceci : «*Les officiers ABC reçoivent le rapporteur (normal) à titre d'équipement personnel.*»

Le passage à la graduation 6400 A‰, valeur zéro au nord et rotation dans le sens des aiguilles d'une montre, se fit avec l'introduction des lance-mines de 12 cm dans l'infanterie au milieu des années 1970 ; il fut suivi par celui de l'artillerie mobile au milieu des années 1980, comme nous l'avons évoqué ci-haut.

5.5 Résumé des variantes des cercles gradués horizontaux auprès des différentes armes

Le développement complexe de l'emploi et des adaptations des différentes graduations par rapport à l'emplacement du point zéro et de la direction de la rotation est résumé ci-dessous, quelques données ne pouvant faire l'objet que d'estimations :

[31] Selon l'époque, les boussoles utilisées dans le cadre général de l'orientation dans le terrain auprès de l'infanterie et des autres troupes présentaient des graduations différentes.
[32] FOM 1937, pp. 243/244.
[33] FOM 1954, pp. 206/207.
[34] FOM 1955, p. 22.

Emploi auprès:	Valeur		Variante de la graduation			
	Graduation ‰	**6300 R‰**	**2 × 3200 A‰**	**6400 A‰**		
	Position zéro	**Sud**	**Nord + Sud**	**Nord**	**Nord**	**Sud**
	Sens rotation (par rapport aux aiguilles d'une montre)	**Contre le sens**	**Dans le sens**	**Dans le sens**	**Contre le sens**	**Contre le sens**
– Art mob			jq 1986	dès 1986		
– Art fort		dès ? jq 1942		dès env. 1986		Avant 1942 jq 1986
– DCA			jq 1937	dès 1986	dès 1938	
– Génie			1948-1984	dès 1986		
– Inf			1937-1974	dès 1974		

Pour conclure, on est obligé de constater que, parmi les citations et leur interprétation, il subsiste toujours des ambiguïtés et des imprécisions dans le déroulement dans le temps; à notre grand regret, celles-ci n'ont pas encore trouvé de réponse concluante. Il subsiste, par exemple, la question pourquoi, environ à partir de 1942, le point zéro de la graduation a été placé au sud par l'artillerie de forteresse.[35]

6 Remerciements

– Je suis très reconnaissant à l'égard de M. Antoine de Courten, Rolle, pour ses premières indications concernant la publication, en 1864, de Charles Dapples.
– M. Johannes Heiss, Heitersheim D, m'a apporté son appui à travers de précieuses indications sur le développement de l'artillerie allemande au cours de la Première Guerre mondiale.
– Je remercie la Fondation HAM, Thoune, pour l'accès à ses archives.
– Je remercie M. Mario Fantoni pour la lecture critique de l'article dans l'optique d'un artilleur chevronné.
– Je remercie M. Hugo Wermelinger pour ses relectures minutieuses.

7 Littérature et sources

– «Handbuch der Artillerie, Uebersetzung der neuesten (3ten) Ausgabe des Aide-Mémoire à l'usage des officiers d'artillerie», par B. v. Seydlitz, Glogau, Verlag von Carl Flemming, 1859.
– Article « Substitution de l'inclinaison exprimée en pour mille, à la hausse en lignes, dans les tables de tir des pièces de campagne », par Charles Dapples, capitaine à l'état-major fédéral d'artillerie, Revue militaire Suisse, vol. 9, 1864.

[35] La seule indication qui nous soit parvenue jusque-là nous dit que la fixation de la direction zéro vers le sud serait due à la première application au sein des forteresses du Gothard entièrement orientées vers le sud.

– « Nouveau Cours spécial à l'usage des candidats au grade de sous-officier dans le corps de troupe de l'Artillerie », par H. Plessix, Chef d'Escadron d'Artillerie, quatrième édition, Paris, Librairie militaire de l. Baudoin et Ce, 1886.
– « L'Artillerie », par le lt col Hennebert, Officier de l'Instruction publique, Paris, Librairie Hachette et Cie, 1887.
– « Die Richtmittel der Geschütze », von Anton Korzen, k. und k. Artillerie-Oberingenieur und Lehrer an der Kriegsschule, Sonderabdruck aus den «Mitteilungen über Gegenstände des Artillerie- und Geniewesens», Jahrgang 1903, fünftes, sechstes und elftes Heft, Vienne 1903.
– Article « Le millième de l'artilleur », auteur s. n., Revue militaire Suisse, vol. 58, 1913.
– Article « Le millième des artilleurs », Charles Dapples, ingénieur, colonel d'artillerie, Bulletin technique de la Suisse romande, vol. 41, 1915.
– Schweizerische Zeitschrift für Artillerie und Genie März 1915, article « Ueber einige Messinstrumente für Artillerieoffiziere und Artilleriestäbe », pp. 83-94.
– Article « Nécrologie, Le colonel Charles Dapples », Bulletin technique de la Suisse romande, vol. 46, 1920.
– Règlement d'artillerie XII, seconde partie, (Art. R. XII/2), du 29.7.1937.
– Règlement d'artillerie XII (Art. R. XII), No B 113 a/d, du 6.7.1948.
– Règlement d'artillerie XII (Art. R. XII), « Le service topographique », de 1959.
– « Le développement historique de la défense contre avions », par colonel brigadier H. Born, 2e édition mise à jour, Editions Avia-DCA / Huber & Co. AG, Frauenfeld, pp. 104/105.
– Règlement 55.81 f « Le service topographique dans le groupe d'artillerie », valable dès le 1.1. 1977.
– « Les Bouches à feu de l'artillerie suisse 1819-1939 », lt col Jean de Montet, Travaux d'histoire 7, Éditions du Centre d'Histoire, Lausanne, 1980.
– Règlement 55.82 « Le service topographique de l'artillerie », valable dès le 1.7.1986.
– « Die Visier- und Richtmittel der Schweizer Feld- und Positionsgeschütze Mitte 19. bis Anfang 20. Jahrhundert », Werner Rutschmann, Schriftenreihe der Eidgenössischen Militärbibliothek und des Historischen Dienstes Nr. 3, Berne 2002.
– Neujahrsblatt der Feuerwerker-Gesellschaft, Artillerie-Kollegium in Zürich auf das Jahr 2008, «Geschütze der Schweizer Artillerie, Teil Gezogene Geschütze mit Rohrrücklauf (1900 bis 2000)» von Oberst Henri Habegger, Zurich 2007.
– Neujahrsblatt der Feuerwerker-Gesellschaft, Artillerie-Kollegium in Zürich auf das Jahr 2010, «Geschütze der Schweizer Artillerie, Teil Vorderladergeschütze mit glattem und gezogenem Rohr und Hinterladergeschütze ohne Rohrrücklauf (1819 bis 1900) von Oberst Henri Habegger, Zurich 2009.
– Article « Introduction du système métrique dans la Confédération, avec considérations du domaine de l'armée », Info-Bulletin 3/13, VSAM, https://www.armeemuseum.ch/wp-content/uploads/2015/05/Bulletin_VSAM_d_3-13.pdf
– Article « L'acquisition de pièces d'artillerie françaises en 1916 », Info-Bulletin 1/18, VSAM, pp. 18-42.
– Diverses éditions de la Feuille officielle militaire, collections FOM.
– « Grad- oder Metereinteilung oder … wie es zur 6400 Strichteilung kam », dépliant n° 11, Dreieckland-Museum e.V., Heitersheim, sans date.
– https://www.compassmuseum.com/divers-text/divisions_d.htm#MILS

Texte : Henri Habegger

Réaffecter l'arsenal au lieu de le démolir

Outre la présentation de l'histoire du bâtiment de l'arsenal, des idées sur l'utilisation future ont été formulées à l'occasion de l'événement du 7 mai 2022 afin de proposer une alternative à la démolition prévue.

Exposition sur l'histoire de l'arsenal
Les 150 ans d'histoire du bâtiment de l'arsenal ont été présentés aux visiteuses et visiteurs au moyen de planches explicatives illustrées. L'arsenal actuel a été érigé entre 1871 et 1873 en raison de l'impossibilité de réaliser des projets de caserne plus importants dans les années 1860 et du refus de la Confédération d'ériger à Schaffhouse tant une place d'armes qu'une place de tir fédérale. L'exposition a également retracé son évolution.

Exposition « Un avenir attractif, même après 150 ans »
Le canton de Schaffhouse souhaite vendre le site de l'arsenal à la ville de Schaffhouse et démolir le bâtiment de l'arsenal. À la place, un bien communal devrait y voir le jour, personne ne sachant exactement à quoi il servirait. Cela priverait le musée de l'arsenal de ses locaux alors que ceux-ci sont essentiels à ses activités. Aussi le musée a-t-il pointé d'autres finalités possibles pour le site de l'arsenal. En droit de la construction, celui-ci devrait revenir à un groupe d'utilité publique qui assure, à moyen terme, une utilisation de l'actuel bâtiment qui soit compatible avec le quartier, financièrement autonome et diversifiée.

D'autres villes montrent l'exemple
Martin Huber, président du Conseil de fondation du musée de l'arsenal, a expliqué les idées d'affectation future du site de l'arsenal de manière concrète et avec beaucoup de passion. À la fin, il a indiqué que des lieux comme Winterthour, Rapperswil-Jona ou Teufen ont procédé à la réaffectation des arsenaux inutilisés avec succès et dans l'intérêt de la population. Cela marche donc !

Reconnaissance sur le plan urbanistique
Leo Graf, architecte diplômé EPF et qui est, entre autres, conseiller de la vieille ville de Stein am Rhein, a abordé les aspects urbanistiques. Il a constaté que l'arsenal était à l'origine de la conduite de la circulation locale, qui s'ouvre en direction du nord. Si celui-ci devait être remplacé par une prairie en forme de coin, cela donnerait lieu à une forme curieuse pour un bien communal. Leo Graf a aussi expliqué que pour bien se développer, les villes ont besoin de diversité. L'affectation communautaire du site de l'arsenal présentée dans l'exposition cadrerait parfaitement avec ces exigences.

Reconnaissance sur le plan politique
Markus Müller, membre du Conseil cantonal (UDC) depuis 1996, a demandé que le Conseil cantonal approuve au préalable un modèle correspondant et qu'une votation populaire ait impérativement lieu. Selon lui, le bâtiment de l'arsenal est un témoin unique du temps et fait partie de l'histoire militaire de la Suisse et de Schaffhouse. Après tout, le musée de l'arsenal est connu loin à la ronde, attire régulièrement un grand nombre de visiteurs et revêt donc une importance majeure. Et Markus Müller de conclure : « Le musée appartient à l'arsenal et en fait partie intégrante ! »

Richard Sommer
Musée de l'arsenal de Schaffhouse